



Alberto TOSCANO

UN AN DE POPULISME ITALIEN

FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

Mars 2019

FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

fondapol.org

UN AN DE POPULISME ITALIEN

Alberto TOSCANO

FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

La Fondation pour l'innovation politique
est un think tank libéral, progressiste et européen.

Président : Nicolas Bazire

Vice Président : Grégoire Chertok

Directeur général : Dominique Reynié

Président du Conseil scientifique et d'évaluation : Christophe de Voogd

FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE

Un think tank libéral, progressiste et européen

La Fondation pour l'innovation politique offre un **espace indépendant d'expertise, de réflexion et d'échange** tourné vers la production et la diffusion d'idées et de propositions. Elle contribue au **pluralisme de la pensée** et au renouvellement du **débat public** dans une **perspective libérale, progressiste et européenne**. Dans ses travaux, la Fondation privilégie quatre enjeux : la **croissance économique**, **l'écologie**, les **valeurs** et le **numérique**.

Le site fondapol.org met à disposition du public la totalité de ses travaux. La plateforme « **Data.fondapol** » rend accessibles et utilisables par tous les données collectées lors de ses différentes enquêtes et en plusieurs langues, lorsqu'il s'agit d'enquêtes internationales.

De même, dans la ligne éditoriale de la Fondation, le média « **Anthropotechnie** » entend explorer les nouveaux territoires ouverts par l'amélioration humaine, le clonage reproductif, l'hybridation homme/machine, l'ingénierie génétique et les manipulations germinales. Il contribue à la réflexion et au débat sur le transhumanisme. « **Anthropotechnie** » propose des articles traitant des enjeux éthiques, philosophiques et politiques que pose l'expansion des innovations technologiques dans le domaine de l'amélioration du corps et des capacités humaines.

Par ailleurs, le média « **Trop Libre** » offre un regard quotidien critique sur l'actualité et la vie des idées. « **Trop Libre** » propose également une importante veille dédiée aux effets de la révolution numérique sur les pratiques politiques, économiques et sociales dans sa rubrique « **Renaissance numérique** ».

La Fondation pour l'innovation politique est reconnue d'utilité publique. Elle est indépendante et n'est subventionnée par aucun parti politique. Ses ressources sont publiques et privées. Le soutien des entreprises et des particuliers est essentiel au développement de ses activités.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	9
I. RETOUR SUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 MARS 2018.....	10
1. La réforme de la loi électorale du 3 novembre 2017.....	10
2. Les principaux acteurs et enjeux structurant les élections.....	11
3. Les résultats.....	12
4. La formation d'une coalition inédite entre la Ligue et le M5S.....	16
II. UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE À HAUT RISQUE.....	18
1. La dette et le « nuage maudit » de l'Italie.....	18
2. Les principales réformes économiques du gouvernement Conte.....	19
3. L'accord sur le budget 2019, grande difficulté du gouvernement Conte.....	22
III. LES HORIZONS DIFFÉRENTS DE LA LIGUE ET DU MOUVEMENT 5 ÉTOILES.....	27
1. La supériorité électorale de la Ligue sur le Mouvement 5 étoiles.....	27
2. La stratégie de Di Maio : vers un rapprochement avec les gilets jaunes français.....	28
3. La stratégie de Salvini : l'instrumentalisation de la crise migratoire européenne.....	30

RÉSUMÉ

Le début de l'année 2019 a été marqué par une crispation des relations franco-italiennes. Ces événements ont une nouvelle fois placé sous le feu des projecteurs le duo formé par Matteo Salvini et Luigi Di Maio, leaders respectivement des partis populistes de la Ligue et du Mouvement 5 étoiles (M5S), et grands vainqueurs des élections législatives du 4 mars 2018. La présente note fait le bilan de cette première année de la coalition au pouvoir et revient sur sa dynamique.

UN AN DE POPULISME ITALIEN

Alberto TOSCANO

Journaliste et politologue italien.

INTRODUCTION

Dégagisme : voilà un néologisme *made in France* qu'il serait possible d'utiliser puisque, dans une certaine mesure, il semble expliquer les résultats électoraux italiens du 4 mars 2018. Ce jour-là, les Italiens se sont rendus aux urnes pour élire 630 députés et 315 sénateurs. De ces élections mouvementées ont émergé deux vainqueurs : le Mouvement 5 étoiles (M5S), symbole de la volonté italienne de renouveler la classe politique traditionnelle, et la Ligue, symbole de l'inquiétude toujours plus prononcée des Italiens face à la crise migratoire européenne. Après des semaines de négociations et d'incertitudes, une coalition, formée par ces partis populistes, s'est mise en place. Depuis, les regards sont rivés sur le pouvoir italien, dont la stratégie semble rompre avec la politique traditionnelle. Bien que souvent en désaccords, Luigi Di Maio et Matteo Salvini, leaders respectifs du M5S et de la Ligue, et personnalités politiques de premier plan de la coalition gouvernementale, ne cessent de multiplier les déclarations provocatrices à l'égard des acteurs politiques nationaux et de l'Union européenne. En février 2019, le couple Di Maio-Salvini a ainsi fait parler de lui en s'inscrivant en porte-à-faux avec la France. Suite au rapprochement que le premier a opéré avec le mouvement contestataire des gilets jaunes et aux accusations lancées par le second vis-à-vis de l'action française en matière coloniale et sur la question migratoire, la France a rappelé son ambassadeur italien à Paris pour « consultation ». Si la crise diplomatique s'est apaisée, avec le retour de l'ambassadeur à Rome, il n'en demeure pas moins qu'elle illustre bien l'isolement croissant de l'Italie sur la scène européenne. Pour autant, la popularité de la coalition gouvernementale demeure très haute dans le pays, quasiment au niveau de ses débuts tonitruants (60 %).

Un an après, l'heure est au bilan quant aux performances de cette coalition populiste : a-t-elle su honorer les promesses mirobolantes énoncées par le M5S et la Ligue lors de la campagne électorale ? La stratégie antisystème du pouvoir en place est-elle tenable, compte tenu des obstacles internes (la dette publique) et externe (pressions des acteurs internationaux) ?

I. RETOUR SUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 MARS 2018

1. La réforme de la loi électorale du 3 novembre 2017

Une remarque préliminaire s'impose : les élections italiennes du 4 mars 2018 ont eu lieu sur la base d'une nouvelle loi électorale (loi du 3 novembre 2017), approuvée en voie définitive le 26 octobre 2017 par les principaux groupes parlementaires de gauche et de droite, en particulier par le Parti démocrate (PD), par Forza Italia (FI, la formation politique de Silvio Berlusconi) et par la Ligue (fondée par Umberto Bossi en décembre 1989 sous le nom de Ligue du Nord et dirigée depuis décembre 2013 par Matteo Salvini). À l'inverse, considéré comme victime potentielle de cette nouvelle loi électorale, conçue pour favoriser les coalitions au détriment des forces politiques isolées, le M5S a conduit sa bataille contre la réforme en dénonçant l'entente entre les autres partis.

Sur la base de la loi du 3 novembre 2017, les 630 sièges de la Chambre des députés et les 315 sièges électifs du Sénat de la République ont été attribués pour cinq ans à partir de deux critères, l'un proportionnel et l'autre majoritaire. La Chambre des députés et le Sénat ont des pouvoirs identiques dans le processus législatif italien. Pour la Chambre des députés, les citoyens âgés d'au moins 18 ans votent au suffrage universel (pour être candidats, ils doivent avoir au moins 25 ans), tandis que pour le Sénat les citoyens doivent être âgés d'au moins 25 ans pour voter (et avoir au moins 40 ans pour être candidats).

La nouvelle loi électorale, baptisée du nom de son principal promoteur, le député Ettore Rosato (qui était, en 2017 le chef du groupe du PD à la Chambre), énonce en particulier :

- que 37 % des sièges parlementaires (232 dans le cas de la Chambre des députés et 116 dans celui du Sénat de la République) sont attribués par un vote populaire au suffrage universel direct, sur la base d'un système majoritaire à un seul tour, dans un nombre de circonscriptions uninominales ;

- que 61 % des sièges (386 pour la Chambre et 193 pour le Sénat) sont attribués à la proportionnelle (l'électeur choisit entre plusieurs listes de candidats) au niveau régional ;
- que 2 % des sièges parlementaires (soit 12 députés et 6 sénateurs) sont attribués par les Italiens de l'étranger, sur la base d'un système proportionnel, par un vote de préférence, permettant ainsi aux électeurs de choisir entre des listes de candidats et entre des candidats à l'intérieur même de ces listes ;
- qu'il existe des seuils minimaux à franchir pour que les listes entrent au Parlement (en particulier 3 % au niveau national pour une liste isolée, qui ne se présente pas comme membre d'une coalition) ;
- que, contrairement à la tradition, les élections se dérouleront sur une seule journée.

2. Les principaux acteurs et enjeux structurants les élections ¹

Les législatives du 4 mars 2018 ont été marquées par la présence de trois grands blocs politiques qui se sont partagés l'écrasante majorité des sièges, à savoir :

- la coalition de centre gauche, à laquelle appartient la majorité sortante de Paolo Gentiloni, ancien président du Conseil des ministres et membre du Parti démocrate. Ses deux prédécesseurs au poste de président du Conseil des ministres, Enrico Letta puis Matteo Renzi, faisaient également partie de cette coalition ;
- la coalition de droite, formée par l'alliance entre Forza Italia et deux formations d'extrême droite, la Ligue et le petit parti Fratelli d'Italia ;
- le Mouvement 5 étoiles, créé par Beppe Grillo et dirigé pendant la campagne électorale par son « chef politique » Luigi Di Maio.

La campagne électorale a été notamment marquée par la question migratoire, les polémiques en matière d'insécurité, la perte de crédibilité de la traditionnelle classe politique suite à des enquêtes de corruption, les questions économiques (surtout en matière fiscale, avec de nombreuses propositions de baisse des impôts), les enjeux de l'âge de la retraite et, enfin, la possible création d'un « revenu de citoyenneté » (ou revenu universel). La proposition clé de la coalition de droite a été la baisse et l'uniformisation des impôts (*flat tax*), tandis que celle du M5S a été l'institution du « revenu de citoyenneté ».

1. Voir Sofia Ventura, *L'Italie aux urnes*, Fondation pour l'innovation politique, février 2018, (www.fondapol.org/wp-content/uploads/2018/02/L'Italie-aux-urnes-S.Ventura.pdf).

Un fait divers dramatique a particulièrement marqué l'atmosphère de la campagne électorale : fin janvier 2018, le corps retrouvé en morceaux de Pamela Mastropietro, une jeune fille de 18 ans de la ville de Macerata, en Italie centrale, et l'arrestation de l'assassin présumé, *pusher* (revendeur de drogue) et immigré nigérian, produisirent une vague d'émotion sur laquelle la propagande xénophobe de la Ligue et de son secrétaire Matteo Salvini a surfé sans modération.

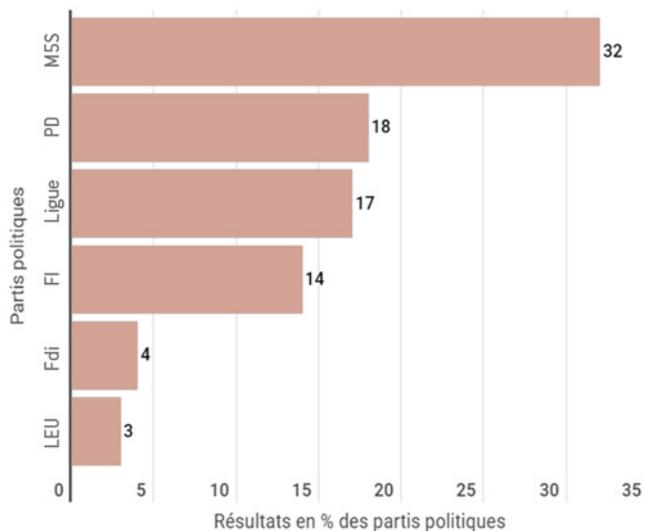
Les débats relatifs à l'immigration et à l'économie ont encouragé les partis de l'opposition sortante (FI, la Ligue et le M5S) à développer des discours très critiques envers l'Europe, accusée d'abandonner le peuple italien. À l'inverse, la coalition autour du PD a démontré sa fidélité européenne, en intégrant notamment le mouvement *Più Europa* (« Plus d'Europe ») de l'ex-commissaire européenne Emma Bonino.

3. Les résultats

Le taux de participation aux élections du 4 mars 2018 (73 %) peut être analysé de deux façons. Si on le compare avec les taux de participation italiens de l'après-guerre, il est très bas et il s'agit même de l'abstention record pour des législatives en Italie. Néanmoins, ce taux est tout à fait respectable par rapport à ceux d'autres pays démocratiques : il est, par exemple, par rapport à la France, largement supérieur au taux de participation des élections législatives et égal à celui du second tour de l'élection présidentielle française de 2017.

Le résultat des urnes, surprenant par rapport aux prévisions de plusieurs sondages, a été marqué par le franc succès du M5S. Dès les élections législatives de 2013, ce mouvement s'était imposé comme le premier parti national (25,6 % à la Chambre des députés), mais avait été dépassé par la coalition de droite (29,2 %) et par celle de centre gauche (29,6 %). Amplifiés par la loi électorale de l'époque, ces résultats avaient attribué 108 sièges sur 630 au M5S, 124 à la coalition de droite et 344 à celle de centre gauche. Cinq ans plus tard, le 4 mars 2018, le M5S obtient cette fois 10,7 millions de voix (32,7 %) à la Chambre des députés et 9,75 millions de voix (32,2 %) au Sénat. Début 2019, sa présence parlementaire, bien qu'amputée par l'exclusion de quelques dissidents, s'élève à 220 députés et à 107 sénateurs.

Résultats des élections italiennes de mars 2018 à la Chambre des députés

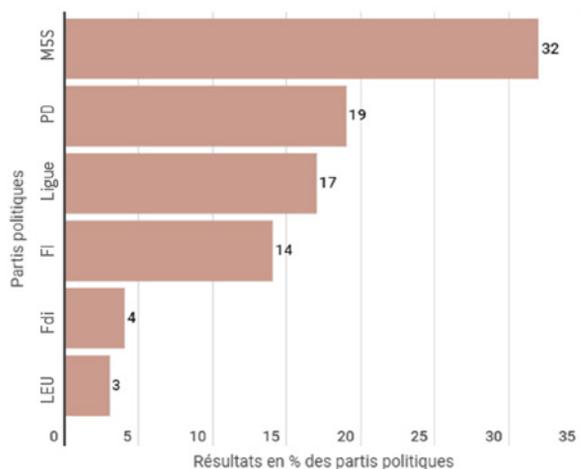


Seuls les partis politiques ayant obtenu des sièges ont été pris en compte.

MSS: Mouvement 5 étoiles – PD: Parti démocratique – FI: Forza Italia – Fdi: Fratelli d'Italia – LEU: Libres et Égaux

Source : La Repubblica.

Résultats des élections italiennes de mars 2018 au Sénat de la République



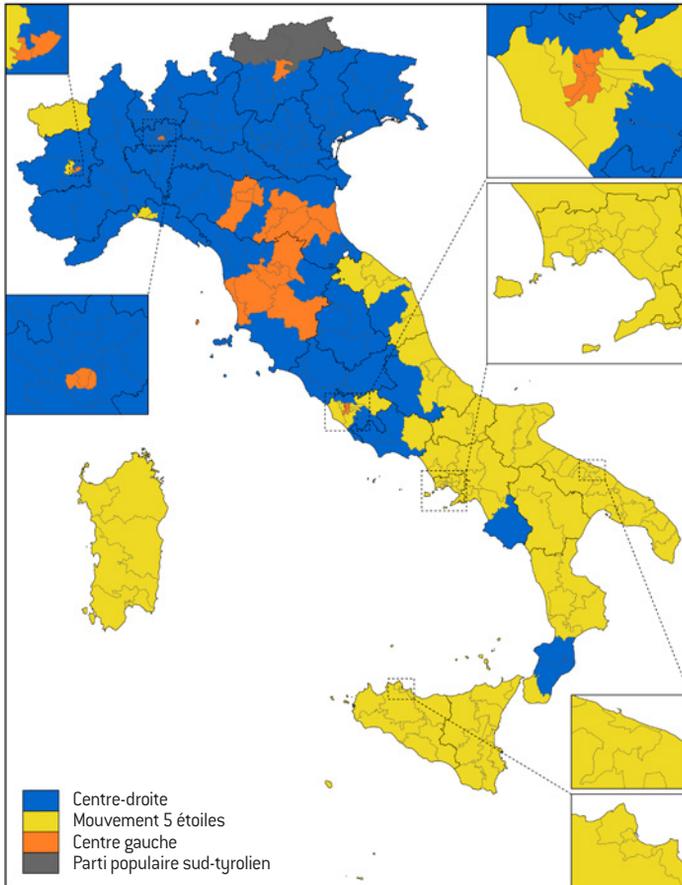
Seuls les partis politiques ayant obtenu des sièges ont été pris en compte.

MSS: Mouvement 5 étoiles – PD: Parti démocratique – FI: Forza Italia – Fdi: Fratelli d'Italia – LEU: Libres et Égaux

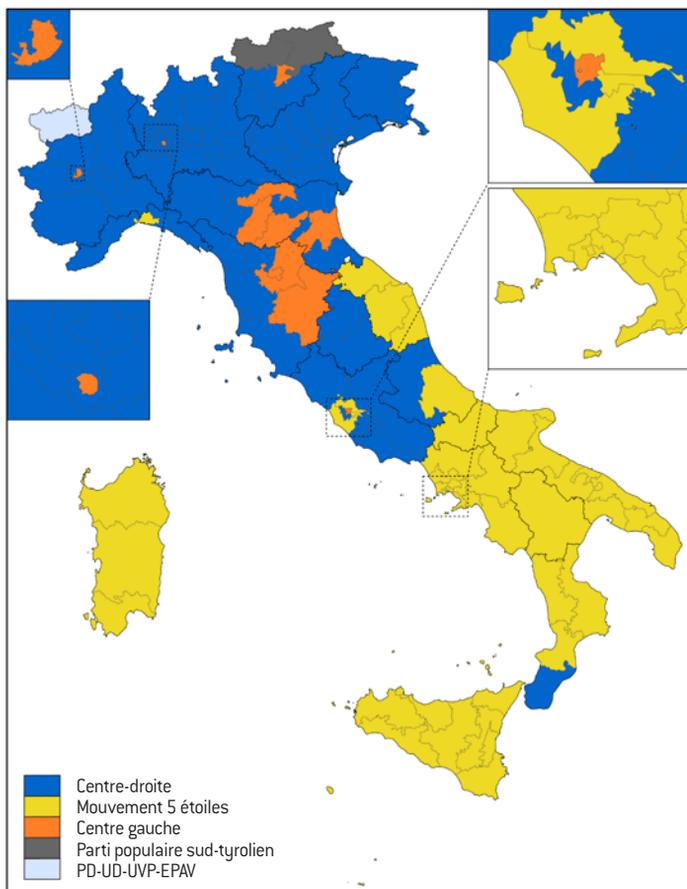
Source : La Repubblica.

La carte géographique indiquant la répartition des sièges des élus au suffrage majoritaire est riche d'enseignements. On constate en effet l'existence d'une authentique fracture territoriale entre un Nord massivement rattaché à la Ligue (et traditionnellement favorable à la droite) et un Sud soutenant largement le M5S. Ces résultats traduisent le succès, surtout au Sud, de la promesse *pentastellata* – c'est-à-dire dans le jargon politique italien tout ce qui fait référence aux cinq (*penta*) étoiles (*stelle*) – d'un « revenu de citoyenneté » promu par le M5S. Par ailleurs, ces résultats électoraux démontrent également la popularité, surtout au Nord, des mots d'ordre de la Ligue et, plus généralement, de l'ensemble de la droite relatifs à la baisse de la charge fiscale. Concernant le centre gauche, on constate que celui-ci, littéralement pris en tenaille entre ces deux Italie, n'obtient que des miettes en termes de sièges uninominaux. Quant à la gauche radicale, sortie du PD pour créer le mouvement Liberi e Uguali (« Libres et Égaux », LEU), elle n'obtient aucun parlementaire et son échec est cuisant, malgré la présence dans ses rangs d'un personnage important de la gauche italienne, l'ex-président du Conseil Massimo D'Alema.

Carte des sièges uninominaux, Chambre des députés



Carte des sièges uninominaux, Sénat de la République



Source : ministère de l'Intérieur italien.

Au lendemain du 4 mars 2018, les deux grands vainqueurs sont donc le M5S et la Ligue, et les deux principaux perdants Forza Italia et, surtout, le Parti démocrate. La Ligue, en pariant sur la question migratoire et en adoptant des positions xénophobes, proche de l'extrême droite, a su dépasser son principal parti allié Forza Italia, également membre de la coalition de droite. Persuadé que Forza Italia finirait devant la Ligue, Silvio Berlusconi avait déjà exprimé son intention de voir Antonio Tajani, président en exercice du Parlement européen et membre de FI, prendre la tête d'un gouvernement italien soutenu par le centre droit.

4. La formation d'une coalition inédite entre la Ligue et le M5S

Les négociations pour qu'une nouvelle majorité soit mise en place ont dominé la vie politique italienne pendant trois mois. Après plusieurs tentatives de rapprochement, le M5S et la Ligue ont réussi, en mai 2018, à se mettre d'accord sur un programme, appelé *Contratto per il governo del cambiamento*. Ce texte inclut les points fondamentaux de la campagne électorale des deux partis, en particulier la révision de la réforme des retraites du gouvernement Monti (novembre 2011-avril 2013) pour faciliter et anticiper la sortie du travail, le refus de la politique d'austérité (malgré la volonté affichée de réduire la dette publique), l'institution d'une *flat tax* pour réduire la charge fiscale et la création d'un « revenu de citoyenneté » de 780 euros par mois². Concernant la politique étrangère, ce contrat de gouvernement réoriente la stratégie italienne vers les États-Unis, au détriment de l'intégration européenne. Le programme confirme notamment « l'appartenance à l'Alliance atlantique avec les États-Unis d'Amérique comme allié privilégié³ » mais souligne également l'importance particulière de la relation avec Moscou.

Par ailleurs, le M5S de Luigi Di Maio et la Ligue de Matteo Salvini ont dû se mettre d'accord sur le nom du chef du gouvernement. Le 31 mai, Giuseppe Conte est convoqué au palais du Quirinal et chargé par le président de la République Sergio Mattarella de former le soixante-cinquième gouvernement de la République italienne. Giuseppe Conte et son gouvernement prêtent serment le 1^{er} juin au Quirinal, devant le même Sergio Mattarella, dont Luigi Di Maio avait souhaité, cinq jours plus tôt, la destitution. Le 5 juin, le nouveau gouvernement obtient la confiance du Sénat, avec 171 oui, 117 non et 25 abstentions. Le jour suivant, Conte gagne également la confiance de la Chambre des députés, avec 350 oui, 236 non et 35 abstentions.

Dès ses débuts, le gouvernement Conte a dû faire face aux contradictions apparues entre les promesses mirobolantes énoncées lors de la campagne électorale et une réalité économique fragilisée par des problèmes endogènes (à commencer par la dette publique) et exogènes (l'affaiblissement de la croissance internationale). Malgré cela, le nouveau gouvernement a bénéficié d'un état de grâce dans l'opinion publique italienne pendant l'année qui a suivi les élections du 4 mars 2018. Si un sondage, réalisé par Ipsos et publié le 3 février 2019 par le *Corriere della Sera*, montre que 54 % des interrogés critiquent les mesures économiques adoptées par le gouvernement pendant ses huit premiers mois (y compris le « revenu de citoyenneté », accusé de « ne pas aider la croissance ») et que seulement 33 % pensent que le gouvernement Conte est « en mesure de favoriser le développement de l'Italie », les Italiens font encore majoritairement confiance au gouvernement, dont la popularité est toujours à un niveau élevé de 60 %, taux bien supérieur à celui du gouvernement Gentiloni, malgré les bons résultats de celui-ci en matière économique et migratoire.

2. Voir M5S-Lega, *op. cit.*

3. *Ibid.*, p. 18.

Lors des premiers pas du gouvernement Conte, les Italiens ont paru fortement intéressés par la nouveauté représentée par la présence au pouvoir du M5S, même si la gestion intérieure de ce parti s'inspire d'une version technologique du vieil et très autoritaire « centralisme démocratique ». En effet, le modèle du M5S est bâti sur un mélange de centralisation autoritaire (autour de Beppe Grillo et de ses proches) et d'une présumée « démocratie directe » *via* Internet. La plateforme informatique, baptisée « Rousseau », est la clef de voûte de ce mélange d'autoritarisme couplé à une liturgie de démocratie technologique. Les votes *via* Internet sont contrôlés et totalement gérés par une société privée, la Casaleggio Associati, entreprise de conseil en informatique, édition et communication. La Casaleggio Associati est l'œuvre d'un « homme de l'ombre » de la politique italienne, Gianroberto Casaleggio (1954-2016), grand ami et conseiller politique de Beppe Grillo. Après sa mort, la société est passée dans les mains de son fils Davide, né en 1976. C'est désormais lui le véritable patron de la machine, qui opère dans l'opacité la plus complète et qui annonce *via* Internet les résultats des consultations de militants au sujet de toutes sortes de décisions, du choix des candidatures électorales à la ratification des orientations stratégiques du leadership. Cette situation illustre parfaitement les problèmes pouvant être liés à toute instrumentalisation de la démocratie directe *via* Internet. La base peut évidemment voter comme elle veut, mais si Casaleggio Associati n'est pas d'accord avec ce vote, son verdict peut tout à fait, du moins théoriquement, être maquillé selon la sensibilité du groupe au sommet. Preuve en est : l'opacité de la plateforme Rousseau a été révélée le 18 février 2019, lorsque Di Maio a appelé ses militants à se prononcer en ligne sur une procédure judiciaire visant le ministre de l'Intérieur, Matteo Salvini, accusé d'avoir interdit pendant plusieurs jours le débarquement de 177 migrants secourus en août par le navire Diciotti. Pour qu'un procès puisse s'ouvrir, il aurait fallu l'autorisation de la majorité des sénateurs pour la levée de son immunité parlementaire. Finalement, selon l'annonce de la société privée Casaleggio Associati, la majorité des militants, qui se sont exprimés *via* internet sur la « plateforme Rousseau » ont refusé la demande de la magistrature pour continuer l'enquête en vue d'un possible procès à Salvini. Ce choix, s'il est favorable à la Ligue, l'est aussi au M5S, puisque les deux se partagent le gouvernement : la chute de l'un entraînerait celle de l'autre. Ainsi, a été organisée une liturgie (ou plutôt une mise en scène) informatique pour affirmer que « la base » avait choisi de ne pas autoriser le procès au chef de la Ligue.

II. UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE À HAUT RISQUE

1. La dette et le « nuage maudit » de l'Italie

Dans l'Italie insouciantes des années 1980, une série de films pleins d'autodérision, basés sur le personnage d'un simple employé, Ugo Fantozzi, victime éternelle du système et de l'arrogance d'autrui, connut un énorme succès. Les Italiens se reconnurent dans cet homme simple et terriblement attachant, sur lequel planait en permanence un nuage prêt à déverser la pluie, même quand les autres bénéficiaient d'un soleil bien chaud et rassurant. Les films de la série Fantozzi parlaient du *nuvola dell'impiegato* (« nuage de l'employé ») pour définir ce curieux phénomène atmosphérique (surtout social et psychologique) qui divise les êtres humains en catégories différentes. Mais cela vaut aussi pour les États qui peuvent parfois ne s'en prendre qu'à eux-mêmes, ayant librement choisi de créer un « maudit nuage » qui se balade méchamment sur leur tête. L'Italie des années 1980, qui souriait devant les aventures de l'employé Fantozzi, a ainsi commis la faute de dépenser avec légèreté l'argent qu'elle n'avait pas, augmentant ainsi sa dette publique. Entre 1981 et 1993, celle-ci est passée de 60 % à environ 120 % du PIB. À partir de la fin des années 1980, tous les gouvernements italiens ont dû prendre en compte, avec une certaine angoisse, la question du rapport entre dette publique et PIB. La dette est ainsi devenue le « nuage de Fantozzi » de la politique italienne et des Italiens en général. Encore aujourd'hui, tandis que les indicateurs économiques repartent dans certains pays européens, l'Italie reste sous l'ombre menaçante de ce nuage maudit.

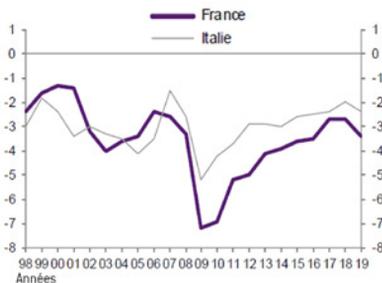
Le *spread*, qui indique le différentiel des taux d'intérêt sur les bons du Trésor à dix ans émis pour refinancer la dette publique, est particulièrement marqué entre l'Italie et l'Allemagne. La dette publique italienne, qui a atteint en novembre 2018 le record de 2 345,3 milliards d'euros, est refinancée chaque année par l'émission de titres d'État pour environ 400 milliards d'euros. Plus le *spread* augmente, plus l'Italie accentue son handicap par rapport à ses principaux concurrents européens, qui dépensent en intérêts beaucoup moins qu'elle. En toile de fond, l'augmentation du *spread* témoigne de doutes sur la crédibilité de l'Italie et sur son maintien dans la zone euro à moyen et long terme. Ces doutes coûtent donc très chers au contribuable italien.

Quand, en décembre 1991, les chefs d'État ou de gouvernement européens se rencontrèrent à Maastricht pour définir les critères de la future monnaie unique (dont les principes fondamentaux sont la limite du déficit à 3 % du PIB et de la dette à 60 % du PIB), la dette publique italienne atteignait déjà 101 %. Elle s'éleva à 125 % du PIB en 1994, pour descendre ensuite à 104 % en 2007, avant de monter à nouveau suite à la crise de 2008 (même si cette baisse est

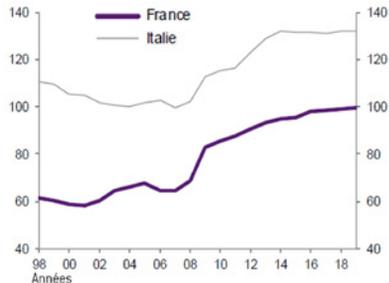
proportionnellement moins conséquente que dans d'autres pays européens). En 2010, la dette publique italienne était de 115 % ; en 2011, de 117%. La situation critique vécue par l'Italie en 2011 provoqua une forte remontée de cette dette, qui atteignit 123 % en 2012, 129 % en 2013 et 132 % en 2014.

À cette crise financière et économique s'ajouta une crise politique : l'année 2011 fut également marquée par le départ forcé de Berlusconi du Palazzo Chigi suite à un *spread* estimé hors contrôle et par l'arrivée de Mario Monti à la tête d'un gouvernement technocratique. S'ensuivit une période de relative stabilité quant à l'évolution de la dette : 132 % en 2015, 133 % en 2016, 130 % en 2017 et en 2018. En calculant la dette publique sur la base de la population, en 2019 chaque Italien est endetté d'environ 38 000 euros. Les graphiques ci-dessous comparent ainsi les évolutions des dettes publiques italienne et française.

Déficit public (en % du PIB valeur)



Dette publique (en % du PIB valeur)



Source : Natixis, étude du 30 janvier 2019, n° 135.

Les débuts du gouvernement Conte ayant été pour le moins tonitruants, ce dernier donna peu d'importance à la dette, au déficit ou au *spread*. Le « gouvernement du changement » préféra plutôt défier l'Europe que rechercher avec elle des solutions à ses problèmes.

2. Les principales réformes économiques du gouvernement Conte

Dans un premier temps, le gouvernement Conte a lancé, entre juin et juillet 2018, la réforme du marché du travail. Baptisée *decreto dignità* (« décret dignité »), cette réforme est entrée en vigueur le 12 août 2018 et est devenue pleinement opérationnelle en novembre. Il s'agit selon Luigi Di Maio, promoteur de cette initiative, d'annuler les mesures libéralisatrices du gouvernement Renzi et, surtout, de stimuler les embauches en CDI, au détriment de celles en CDD. Cependant, cette réforme a suscité de nombreuses polémiques : certains craignent qu'elle décourage les embauches précaires,

sans réellement encourager les contrats plus stables, ce qui aurait pour conséquence l'amplification du travail clandestin, très présent en Italie. Un sondage Ipsos publié le 3 février 2019 par le *Corriere della sera* révèle que 32 % des répondants se considèrent « d'accord » avec l'affirmation selon laquelle le gouvernement « contribue à créer de nouveaux emplois », 28 % « peu d'accord » et 25 % « pas du tout d'accord » (15 % ne se prononçant pas). L'année 2019 a commencé en Italie avec un taux de chômage de 10,3 %⁴. Le taux de chômage des jeunes est de 31,9 % et le taux d'occupation de 58,8 %.

La deuxième « réforme Di Maio » a été la plus importante du point de vue du M5S. Il s'agit de la mesure phare du mouvement : la création du *reddito di cittadinanza* (« revenu de citoyenneté »), qui peut être demandé par les ayants droit (ou présumé tels) à partir du 6 mars 2019 et qui sera versé à partir du 1^{er} avril, c'est-à-dire à la veille des élections européennes du 26 mai. Afin d'obtenir le revenu de citoyenneté, le citoyen doit avoir un revenu de référence inférieur à 9 360 euros par an. Cette mesure est toutefois assortie d'un engagement de la part du bénéficiaire dans la dynamique du « pacte pour le travail », qui impose de s'enregistrer sur un registre particulier, de s'engager dans la recherche d'un emploi, de suivre des formations proposées par les services de l'État et d'accepter une des trois offres proposées par ces services. L'aide sociale du *reddito di cittadinanza* peut atteindre jusqu'à 780 euros mensuel. Quant aux bénéficiaires, les premiers calculs sont assez flous mais on sait d'ores et déjà que plus de la moitié seront dans l'Italie du Sud (moins peuplée mais plus pauvre que le Centre et le Nord). Selon l'*Istituto nazionale di statistica* (Istat), les « pauvres absolus » (qui vivent avec moins de 9 360 euros par an) sont 5 millions, et Di Maio parle en effet de « 5 millions de bénéficiaires et de 1,7 million de familles ». D'autres calculs arrivent à 4 millions de bénéficiaires répartis sur 1,3 million de familles. Parallèlement, de lourdes peines, allant jusqu'à six ans de prison en cas de fraude, sont prévues, ainsi que des avantages fiscaux pour une durée comprise entre cinq et dix-huit mois pour les entreprises qui embauchent en CDI des personnes bénéficiant du *reddito di cittadinanza* (et qui le perdent en trouvant un emploi régulier). Dans l'espoir d'éviter les fraudes, on prévoit que le titulaire du *reddito di cittadinanza* ne puisse pas posséder de biens mobiliers pour plus de 6 000 euros et immobiliers pour plus de 30 000 euros, résidence non comprise. Cette forme d'aide publique sera également accessible pour des étrangers résidants régulièrement en Italie depuis au moins dix ans (cela concernerait 20 % des bénéficiaires).

Quatre considérations s'imposent à propos de ce *reddito di cittadinanza* :

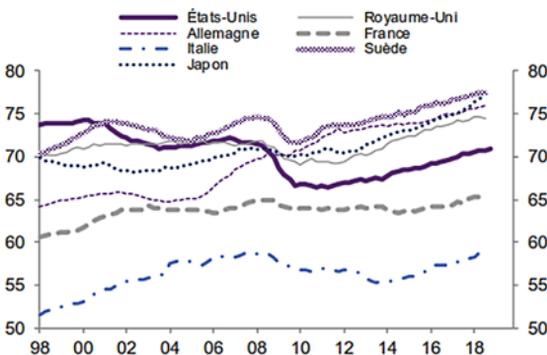
- dans le contexte italien de l'après-crise (commencée en 2008), des nouvelles mesures de solidarité active sont effectivement nécessaires et mêmes indispensables ;

4. Chiffres officiels de l'Istituto nazionale di statistica (Istat), relatifs à décembre 2018.

- les gouvernements Renzi et Gentiloni avaient déjà beaucoup œuvré en ce sens, malgré l’hostilité manifestée à cet égard par le M5S ;
- la réforme voulue par Di Maio a lieu dans un contexte de confusion et sur la base d’un timing manifestement conçu dans la perspective des élections européennes de mai 2019 ;
- la confusion arrive à son comble lorsqu’il s’agit de la catégorie de salariés en CDD chargés d’épauler les bénéficiaires du revenu de citoyenneté dans leur recherche d’une formation ou d’un emploi : il s’agit de 10 000 personnes, baptisées *navigators* par Di Maio, par allusion au fait que leur travail sera en grande partie sur la Toile, qui devront également être formées au préalable, dans un délai extrêmement court. Bref, un projet potentiellement intéressant risque d’échouer à cause du désir de ses promoteurs d’obtenir des avantages immédiats en termes de consensus et même de campagne électorale.

Les premiers mois de vie du gouvernement Conte ont également vu l’approbation de projets économiques et sociaux tenant à cœur à la Ligue, en particulier la réforme du système des retraites, la Ligue voulant spécialement modifier le système établi par le gouvernement Monti, qui avait prolongé la durée de travail. Du point de vue de la Ligue (et aussi du M5S), anticiper la retraite (sur la base d’un calcul qui situe la possibilité d’accéder à la retraite au chiffre 100, dérivant de l’addition entre âge du travailleur et années de contribution⁵) signifie libérer des emplois pour les nouvelles générations. Mais, en toile de fond, subsiste un problème : l’Italie (comme la France) compte parmi les pays de l’OCDE dans lesquels la durée de travail est déjà aujourd’hui la plus courte et le taux d’emploi le plus faible.

Taux d’emploi (en %)



Source : Natixis, étude du 31 janvier 2019, n°140 (données de l’OCDE)

5. Sur ce sujet, voir Michel Martone, *Retraites : leçons des réformes italiennes*, Fondation pour l’innovation politique, novembre 2018 (www.fondapol.org/wp-content/uploads/2018/12/135-RETRAITES-ITALIE_2018-12-13_w.pdf).

Par ailleurs, la situation spécifique de l'Italie est aussi rendue inquiétante par l'évolution de sa démographie, en particulier par les prévisions au sujet du vieillissement de la population, ce qui nécessite une attention particulière sur le système des retraites.

Les lois économiques et sociales voulues par le gouvernement Conte mettent en difficulté l'Italie vis-à-vis des marchés financiers et vis-à-vis des autorités européennes, notamment la Commission européenne et la Banque centrale européenne (BCE). En effet, non seulement la confusion sur les coûts relatifs à la stratégie du gouvernement contribue à augmenter le *spread*, mais à cela s'ajoute la déconcertante série de déclarations polémiques et provocatrices (voire même insultantes) du couple Salvini-Di Maio à l'égard des institutions européennes (Commission européenne, Banque centrale européenne), du Fonds monétaire international et des cadres du ministère italien de l'Économie.

Dans l'actualité plus récente, deux projets liés au dossier des Grandi opere (grands travaux), en cours de discussions depuis plusieurs années, ont suscité l'attention :

1) Le premier projet concerné est la TAV, ligne ferroviaire à haute vitesse de 235 km entre Turin et Lyon, avec un tunnel de 57 km entre Susa et Saint-Jean-de-Maurienne, et réalisée, avec une contribution financière européenne, sur la base du Traité franco-italien du 29 janvier 2001. Sur ce projet, la Ligue et le M5S n'étaient pas d'accord entre eux, la première y étant favorable, l'autre non. Par ailleurs, ce projet suscite de vives polémiques entre Rome et Paris, et Rome et Bruxelles. Finalement, le 21 février 2019, la Ligue et le M5S ont fait approuver au Parlement un texte qui en réalité suspend le projet du tunnel dans un contexte de confusion croissante.

2) Le deuxième projet concerne les installations terminales, dans la région des Pouilles, du gazoduc dit TAP (Trans-adriatic-pipeline), qui amènera en Europe du gaz provenant d'Azerbaïdjan. Si, initialement, le M5S s'opposait à ce projet (de la même façon que les écologistes), il a finalement rejoint le camp de la Ligue, permettant ainsi la continuation du projet (décision stratégique pour un pays qui – n'ayant pas de centrales nucléaires – dépend largement du gaz)."

3. L'accord sur le budget 2019, grande difficulté du gouvernement Conte

Le ministre de l'Économie et des Finances Giovanni Tria se trouve au centre d'une crise lorsque, le 27 septembre 2018, le Conseil des ministres est appelé à définir une stratégie budgétaire. Il s'agit plus particulièrement du déficit à prévoir pour l'exercice budgétaire de 2019. Di Maio et Salvini veulent arriver à 2,4 % et peut-être plus, malgré les engagements fixés entre l'Union européenne et l'Italie, négociés par Tria pour un déficit inférieur à 2 %. Face à ce non-respect de l'engagement pris envers l'Union européenne, Tria envisage de démissionner, mais il en est dissuadé par Mattarella (ce dernier craignant que le départ du ministre provoque un désastre sur les taux d'intérêt payés par l'Italie pour refinancer sa dette publique).

C'est finalement sur un déficit à 2,4 % que tombent d'accord les dirigeants politiques, ce qui provoque une réaction particulièrement enthousiaste chez Di Maio : devant une petite foule composée de députés M5S et de collaborateurs, le chef du M5S exprime sa joie d'avoir réussi à augmenter le déficit au-delà de la limite acceptable par Bruxelles, et ce malgré la forte dette publique italienne. « Nous avons aboli la pauvreté ! », clame-t-il, tandis que, défilant entre le Palazzo Chigi et la colonne Trajane, les parlementaires du M5S chantaient : « Nous sommes le changement ! », comme si la misère pouvait être effacée par décret.

Cependant, quelques semaines plus tard, fin octobre, le décret d'économie et de finance (DEF) se heurte à l'opposition de la Commission de Bruxelles qui rejette le projet de budget italien, en considérant exagérée et irréaliste la prévision d'un déficit à 2,4 % pour 2019. Exagérée parce qu'elle dépasse les engagements italiens relatifs à une réduction du déficit qui puisse aboutir à une contraction de la dette publique. Irréaliste parce que le DEF du gouvernement Conte se fonde sur des prévisions de croissance décidément optimistes. L'automne 2018 devient ainsi la saison du bras de fer entre Rome et Bruxelles. En novembre, au moment de rendre publiques ses prévisions pour 2019, la Commission européenne prévoit une augmentation du déficit italien à 2,9 %, avec un déficit « structurel » à 3 %. Face à la menace énoncée d'une procédure d'infraction pour dette excessive visant Rome, Di Maio et Salvini durcissent leurs discours, affirmant que l'Italie ne fera pas marche arrière. Conte tente alors de calmer le jeu, tandis que Tria mise sur de nouvelles marges de négociation. Le spectacle deviendra une habitude : le couple Di Maio-Salvini joue les incendiaires, en pensant que les discours de « fermeté » sont rentables en termes de sympathie dans l'opinion publique nationale, tandis que le couple Conte-Tria joue les pompiers, en expliquant qu'il ne faut pas prendre à la lettre les deux exubérants vice-présidents du Conseil.

Au mois de décembre 2018, le contexte change, tandis qu'à Rome comme à Bruxelles une volonté de compromis et de pragmatisme s'affirme et prend le pas sur toute tentation jusqu'au-boutiste. Cinq événements, bien différents les uns des autres, contribuent à créer une situation propice à l'accord sur la Loi de finances italienne pour 2019 :

- les autres pays de la zone euro laissent l'Italie dans l'isolement et certains (comme l'Autriche) en arrivent à souhaiter ouvertement des mesures de sanction à l'encontre de Rome. Durant l'automne 2018, quand il s'agit de parler de son projet budgétaire, l'Italie fait l'unanimité contre elle à la fois au sein de la Commission européenne et parmi les gouvernements des membres de la zone euro ;
- le *spread* grandit de façon très inquiétante et commence désormais à produire une réaction en chaîne, augmentant les taux d'intérêt dans l'économie nationale. Les emprunts immobiliers (souvent à taux variable en Italie) risquent

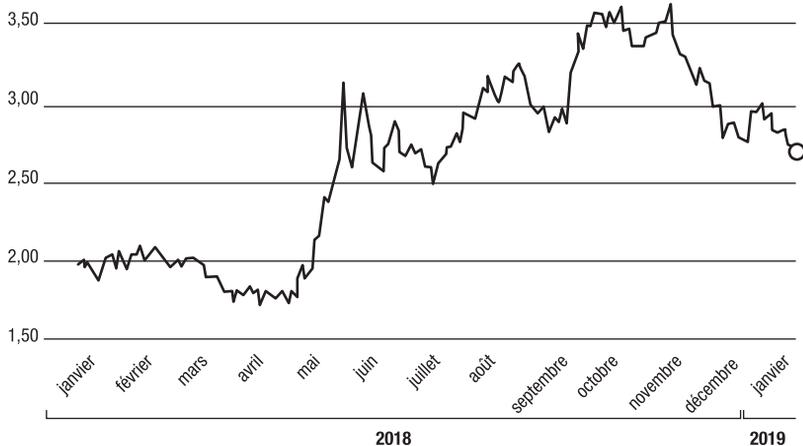
d'entrer dans une spirale dangereuse pour les consommateurs. Déjà fragilisé par le problème du stock des prêts « non performants », le système bancaire italien risque de se trouver en difficulté. Les excès polémiques du gouvernement contre l'Europe et contre les marchés financiers, se rajoutant à une atmosphère de confusion et d'approximation, risquent de coûter cher aux Italiens (voir graphiques ci-dessous) en générant une augmentation du *spread* avec les *Bund* allemands. La situation reste calme jusqu'au mois de mai 2018, puis les taux atteignent un pic à la fin de l'année avant de redescendre (sans connaître toutefois le niveau d'avant le gouvernement Conte) suite au compromis Rome-Bruxelles au sujet du budget italien, interrompant la procédure européenne d'infraction pour « dette excessive » à charge de l'Italie ;

– les prévisions des organismes italiens et internationaux au sujet de la croissance italienne en 2019 convergent vers le pessimisme, poussant ainsi Rome et Bruxelles à ne pas jouer la carte, irresponsable, d'une dégradation de la situation (avec le danger d'une dérive à la grecque) ;

– le couple Salvini-Di Maio reçoit une aide involontaire et inattendue de l'homme contre lequel ils avaient lancé à plusieurs reprises des accusations au vitriol : Emmanuel Macron. En effet, le 10 décembre, en réaction à la révolte des gilets jaunes, le président français s'exprime à la télévision et énonce plusieurs promesses, notamment au niveau des retraites et de l'augmentation du smic. Ces deux mesures entraîneraient 10 milliards d'euros de dépenses supplémentaires et une augmentation du déficit français (celui-ci, estimé à 2,8 % du PIB dépasserait alors les 3 %). Cette probable augmentation du déficit français devient une arme importante dans les mains du gouvernement italien, à plus forte raison parce que le budget italien serait positif sans les intérêts payés pour financer la dette, tandis que le budget français resterait déficitaire ;

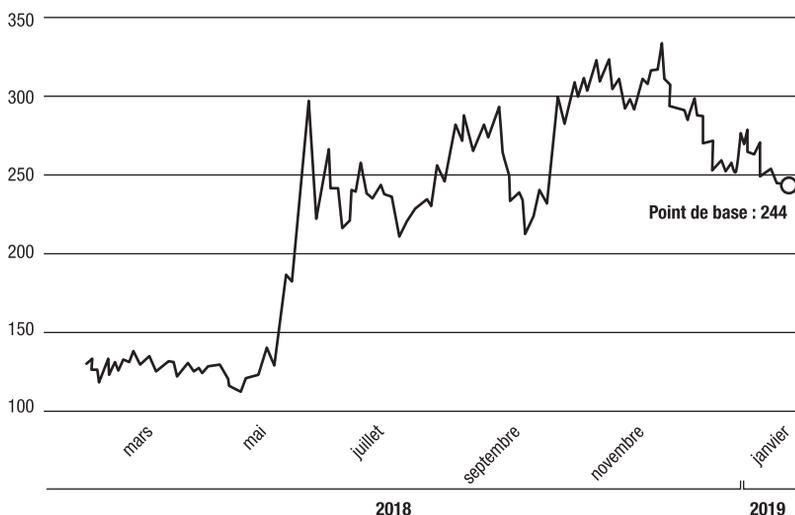
– les sondages montrent, en termes de consensus intérieur, que le couple Salvini-Di Maio tire avantage de la dramatisation des polémiques avec Bruxelles, durant lesquelles Rome est présentée comme une victime de l'arrogance européenne et de la méthode du « deux poids deux mesures ». Avec l'approche des élections européennes, Bruxelles veut désamorcer les mines flottantes pouvant favoriser le succès des populistes le 26 mai.

Le coût de la dette : taux sur les bons du Trésor à dix ans



Source : Bloomberg.

Spread entre les bons du Trésor italiens et allemands



Source : Bloomberg.

Le soir du 18 décembre 2018, les responsables de la Commission européenne et du gouvernement italien trouvent un compromis avec une prévision de déficit qui passe de 2,4 % à 2,04 % du PIB. Les engagements du gouvernement italien sont confirmés par Conte et Tria, mais l'Italie doit garantir dans la pratique la stabilité du déficit structurel sur le niveau de 2018 et doit donc à la fois réduire certaines dépenses et débloquer des fonds. Elle doit aussi fournir

à l'Europe des garanties précises. Si les engagements ne sont pas respectés, il y aura une augmentation automatique de la TVA. Les nouvelles clauses de sauvegarde parlent de 9,4 milliards d'euros en 2020 et de 13,2 milliards en 2021. Si on calcule les engagements précédents de Rome, l'Italie a sur sa tête des clauses de sauvegarde (par rapport à l'augmentation éventuelle de la TVA) de 23,1 milliards d'euros en 2020, de 28,8 milliards en 2021 et de 28,8 milliards en 2022.

Par ailleurs, l'Europe n'est pas la seule à observer avec attention la situation économique italienne. Le 2 février 2019, le gouverneur de la Banque d'Italie Vincenzo Visco intervient publiquement pour lancer un cri d'alarme : la situation de l'économie nationale s'annonce très critique, tant à cause de problèmes intérieurs que des contrecoups des difficultés internationales. Il précise : « Les perspectives de l'économie italienne sont aujourd'hui moins favorables qu'il y a un an. Sur elles pèsent des dangers au rabais, qui ont en partie une origine extérieure, mais qui continuent à exprimer en mesure significative les faiblesses propres de notre pays ; en premier lieu, l'incertitude au sujet de la croissance en plus que des orientations de la politique budgétaire et du parcours crédible de réduction du poids de la dette publique sur l'économie⁶. » Au même moment, l'Istat publiait les chiffres sur la croissance : après quatorze trimestres consécutifs d'augmentation du PIB, l'Italie est entrée en récession, en ayant enregistré, au cours de la seconde moitié de 2018, deux trimestres consécutifs de baisse.

Un an après les élections du 4 mars 2018, les prévisions sur l'économie italienne sont lourdes à porter pour le gouvernement de Rome. Celles du gouvernement, qui espère une croissance de 1 % en 2019, risquent de ne rester qu'une utopie, ce qui pourrait imposer une révision du budget en cours de route. Plusieurs organismes indépendants d'analyse économique et financière tablent sur une croissance comprise entre 0,2 et 0,6 % sur l'ensemble de l'année. Persiste donc beaucoup d'inquiétude quant à la très probable révision du budget fondé sur la prévision du gouvernement. Paradoxalement, les deux vice-présidents du Conseil, Salvini et Di Maio, qui ne ratent pas une occasion de critiquer et parfois d'insulter l'Europe, pourraient recevoir un grand avantage de la monnaie unique : l'augmentation du *spread* pourrait être limitée parce que, après le cas grec et l'expérience britannique, toute forme d'abandon européen (abandon de l'Euro ou abandon de l'Union européenne) semble tellement difficile à réaliser que les forces de la cohésion semblent condamnées à prévaloir.

6. Cité in « Italia in recessione, l'allarme di Bankitalia: dito puntato contro il governo », today.it, 2 février 2019 [www.today.it/economia/italia-recessione-visco.html].

III. LES HORIZONS DIFFÉRENTS DE LA LIGUE ET DU MOUVEMENT 5 ÉTOILES

Giulio Andreotti, le plus important homme politique italien de l'après-guerre, disait que l'un des points de force de la Démocratie chrétienne (DC) était la possibilité, pour ce parti de centre, de faire alliance à droite ou à gauche. Le fait de disposer d'une alternative était, pour la DC, une formidable « rente de position », qui lui permettait de mettre systématiquement ses alliés dans une situation fragile et inconfortable, tout en gardant une certaine influence sur ses adversaires. Andreotti qui, pendant sa longue carrière, a noué des alliances avec pratiquement tous les autres partis italiens, désignait cette situation sous l'expression *teoria dei due forni* (« théorie des deux fours ») : en effet, selon lui, la DC pouvait acheter son pain chez l'un ou l'autre boulanger du « village politique », contraignant ainsi l'un et l'autre à ne pas trop augmenter le prix de la marchandise...

En 2019, c'est à Salvini de pouvoir choisir entre « deux fours » : le M5S ou l'entente de droite classique avec Berlusconi. La Ligue fait encore mieux : elle est au gouvernement du pays en compagnie du M5S et elle administre plusieurs Régions dans le contexte de la vieille alliance de droite avec Forza Italia de Silvio Berlusconi et la petite formation d'extrême droite Fratelli d'Italia de Giorgia Meloni.

1. La supériorité électorale de la Ligue sur le Mouvement 5 étoiles

Début 2019, les deux partis du gouvernement italien ne sont donc pas sur un pied d'égalité. L'un dispose d'une alternative, l'autre non. Malgré l'arithmétique électorale (qui, suite aux législatives de 2018, voit le M5S à un niveau bien supérieur à la Ligue), Matteo Salvini est en évidente position de force par rapport à Di Maio, isolé à la fois en Italie et en Europe. En plus de l'avantage des « deux fours », la Ligue dispose, en 2019, d'un soutien populaire sur le thème fondamental de sa stratégie : la fermeté sur la « question migratoire », assortie des discours qui dénoncent l'« abandon » de l'Italie et la « trahison » de la part de l'Europe au sujet de l'accueil des migrants. Si le bien-fondé de cette « trahison » est évidemment discutable, on ne peut cependant que constater la sensibilité de beaucoup d'Italiens sur ce sujet. Une grande partie de l'opinion publique est absolument persuadée que l'Italie a été abandonnée à elle-même quant à la gestion de l'accueil des migrants⁷. Un an après le 4 mars 2018, on doit donc prendre acte de la supériorité de Salvini sur Di Maio en termes de tactique, de stratégie et de contenus politiques lorsqu'il s'agit de la sensibilité de l'opinion publique italienne.

⁷ Voir Marc Lazar, « Un violent malaise démocratique », in Dominique Reynié (dir.), *Où va la démocratie ? Une enquête internationale de la Fondation pour l'innovation politique*, Plon, 2017, p. 77-79.

En 2019, plusieurs élections locales ont d'ailleurs confirmé la montée de la Ligue et la vitalité (malgré tout) de la vieille alliance de droite. En particulier celle du 10 février 2019 aboutissant à l'élection d'un nouveau président et d'un nouveau conseil de la Région des Abruzzes (sortant d'une administration de centre gauche). L'alliance de droite (et surtout la Ligue) a ainsi triomphé dans cette région de l'Italie du Sud qui, un an plus tôt, avait plébiscité le M5S à l'occasion des législatives. Marco Masilio, candidat commun de la Ligue, de FI et de Fratelli d'Italia à la présidence de la région, a obtenu 48 % ; le candidat de centre gauche, Giovanni Legnini, est arrivé en seconde position, avec 31,3 %, tandis que le M5S, qui, comme d'habitude, se présentait en dehors de toute alliance, connaissait une déroute impressionnante : sa candidate, Sara Marcozzi, a dû se contenter de 20,2 % des suffrages dans une région où Di Maio s'était personnellement et profondément engagé au cours de la campagne (ce pourcentage correspond à la moitié de celui obtenu l'année précédente à l'occasion des élections législatives). La Ligue devient donc le principal parti d'une importante région du Sud, passant de 13 à 28 %. La signification politique de ce résultat à l'échelle nationale est transparente et la crise du M5S par rapport à son électorat de mars 2018 ne fait plus de doutes : c'est une chose de se rassembler sur le rejet de la vieille classe politique, c'en est une autre de se maintenir en étant membre d'un gouvernement en exercice.

Que ce soit au niveau national ou au niveau européen, l'isolement du M5S est de plus en plus lourd à porter. En effet, alors qu'à la suite des élections de 2014 au Parlement européen le M5S avait rejoint le même groupe que les Britanniques de l'Ukip, le Brexit a mis fin à cette entente. En conséquence, depuis fin 2018, Luigi Di Maio cherche des alliés, au moins à l'extérieur, dans la perspective des élections européennes du 26 mai 2019.

2. La stratégie de Di Maio : vers un rapprochement avec les gilets jaunes français

À ce sujet, il est intéressant de constater que depuis le 17 novembre 2018 et l'essor du mouvement des gilets jaunes, le M5S a commencé à regarder en direction de Paris avec un intérêt croissant. Par exemple, le 7 janvier, Luigi Di Maio a lancé sur son blog un appel aux gilets jaunes : « *Non mollate !* » (« Ne faiblissez pas ! »), et a mis à leur disposition sa plateforme Rousseau pour aider les « amis français » à organiser des événements sur le territoire ou encore à choisir des candidats aux différentes élections et à « définir le programme électoral » par des consultations sur le Web.

Peu après cette démarche, Di Maio a cherché à nouveau à renforcer ses liens avec les gilets jaunes en réclamant publiquement, avec Paris dans le collimateur, des sanctions contre les pays « qui appauvrissent l'Afrique » et provoquent ainsi les migrations : « Si aujourd'hui il y a des gens qui partent c'est parce que

certains pays européens, la France en tête, n'ont jamais cessé de coloniser des dizaines de pays africains. [...] Il y a des dizaines de pays africains où la France imprime une monnaie, le franc des colonies et avec cette monnaie elle finance la dette publique française. [...] Si la France n'avait pas les colonies africaines, parce que c'est ainsi qu'il faut les appeler, elle serait la quinzième puissance économique mondiale alors qu'elle est parmi les premières grâce à ce qu'elle est en train de faire en Afrique⁸. »

L'itinéraire des provocations de Di Maio à l'adresse de Paris s'est prolongé par un voyage à Montargis le 5 février, au cours duquel il a rencontré un groupe de responsables des gilets jaunes, comprenant Christophe Chalencón, l'un des promoteurs de la « liste RIC pour les élections européennes » (dans l'espoir que le M5S obtienne un très bon résultat le 26 mai en France). En pensant avoir vécu à Montargis un moment historique, Di Maio a commenté sa photo de groupe avec les gilets jaunes sur Facebook en écrivant : « Ceci est la photographie souvenir d'une belle rencontre, la première d'une série, pendant laquelle nous avons parlé de nos pays, des droits sociaux, de l'environnement et de la démocratie directe⁹. »

L'Élysée n'a pas apprécié le voyage français du vice-président du Conseil italien, d'autant plus qu'il s'inscrit dans le cadre d'une série de déclarations réciproques au vitriol entre les gouvernants des deux pays. Le gouvernement français, dont certains membres s'étaient déjà exprimés dans des termes peu flatteurs vis-à-vis de la situation italienne, joue à son tour la surenchère, en rappelant, au motif de consultations, l'ambassadeur de Rome. Cette décision, sans précédent depuis 1940 et l'entrée en guerre contre l'Italie de Mussolini, a été annoncée le 7 février par le Quai d'Orsay : « La France a fait, depuis plusieurs mois, l'objet d'accusations répétées, d'attaques sans fondement, de déclarations outrancières que chacun connaît et peut avoir à l'esprit. Cela n'a pas de précédent, depuis la fin de la guerre. Avoir des désaccords est une chose, instrumentaliser la relation à des fins électorales en est une autre. Les dernières ingérences constituent une provocation supplémentaire et inacceptable. Elles violent le respect dû au choix démocratique, fait par un peuple ami et allié. Elles violent le respect que se doivent entre eux les gouvernements démocratiquement et librement élus¹⁰. »

Ainsi, depuis la Conférence de paix de Paris de 1946 et la signature du traité de paix, en 1947, l'Italie du gouvernement Conte n'a jamais été si isolée en Europe. Sa politique sur la question migratoire a forcé d'autres pays (surtout

8. Cité in « Migrants: Di Maio veut que l'UE sanctionne la France », www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/migrants-di-maio-veut-que-l-ue-sanctionne-la-france_2058410.html].

9. Cité in Rémi Carlier, « Avec les Gilets jaunes, Di Maio tente un "retour aux sources" du M5S en Italie », france24.com, 6 février 2019 [https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/italie/evenements/article/italie-rappel-de-l-ambassadeur-de-france-pour-consultations-07-02-19].

10. « Italie – Rappel de l'ambassadeur de France pour consultations », communiqué du ministère des Affaires étrangères, 7 février 2019 [www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/italie/evenements/article/italie-rappel-de-l-ambassadeur-de-france-pour-consultations-07-02-19].

l'Espagne, mais aussi la France) à revoir à la hausse leur engagement en termes d'accueil et a placé l'Italie dans une situation difficile et désagréable : les déclarations méprisantes de Salvini au sujet des migrants « en croisière » (*sic*) et les positions xénophobes de plusieurs élus de la Ligue ont scandalisé nombre de citoyens européens.

3. La stratégie de Salvini : l'instrumentalisation de la crise migratoire européenne

Contrairement au cas du M5S, on constate que la crise politique et diplomatique actuelle n'a pas entaché la popularité de la Ligue. Ceci s'explique notamment par la réelle irritation d'une partie des Italiens envers l'Europe, notamment sur la question migratoire. En effet, suite aux départs de Libye et d'autres pays de migrants à bord d'embarcations précaires, organisés par des passeurs sans scrupule et par des clans criminels, la situation dramatique en Méditerranée est depuis longtemps objet de débats en Europe. Au cœur de ces débats, on retrouve souvent de nombreuses critiques relatives à l'intervention militaire en Libye survenue en 2011, à l'initiative de plusieurs pays dont la France de Nicolas Sarkozy, et qui a plongé ce pays (et, plus globalement, la région tout entière) dans une période de grave instabilité.

Quoi qu'il en soit, tous les gouvernements italiens de la législature 2013-2018 ont été confrontés au problème d'une vague migratoire difficile à contrôler et encore plus à gérer. Bien que l'objectif de ces personnes originaires d'Afrique et d'Asie (migrants économiques et réfugiés politiques) ne soit pas de rester sur le sol italien, beaucoup d'entre eux s'y retrouvent bloqués. D'autres pays comme l'Autriche, la Suisse et, surtout, la France ont renforcé les contrôles à la frontière de la Péninsule, allant ainsi contre le fonctionnement de Schengen et alimentant dans l'opinion publique italienne la sensation d'être abandonnée par une Europe assez peu solidaire.

On constate que l'attitude de Rome s'est durcie entre le gouvernement dirigé par Enrico Letta et celui de Matteo Renzi, puis à nouveau entre ce dernier et le gouvernement du président du Conseil Paolo Gentiloni, qui avait comme ministre de l'Intérieur Marco Minniti (PD et ex-Parti communiste italien, PCI). De fait, Rome a pris une série d'initiatives allant dans plusieurs directions, de la vigilance sur le comportement des organisations humanitaires actives dans les eaux de la Méditerranée aux pressions sur les institutions et sur l'ensemble des pays européens, dans le but de faire comprendre que l'Italie ne peut pas supporter seule l'écrasante majorité de l'effort requis par la question migratoire en Méditerranée.

Une fois arrivé au gouvernement et devenu ministre de l'Intérieur, Matteo Salvini a continué à exploiter le plus possible un discours déjà populaire lors de la campagne électorale de 2018 : extrêmement dur contre l'immigration, teinté parfois de propos xénophobes, et marqué par la dénonciation contemporaine des « clandestins », des « passeurs criminels » et des « égoïsmes européens ». Si les positions pro-migrants soutenues par des maires et des administrateurs locaux ont été très appréciés au niveau international, elles n'ont cependant pas produit de réels changements dans la politique du gouvernement italien.

Dans toute l'histoire de l'Italie réunifiée (depuis 1861), la propagande sur la « trahison des amis européens » a toujours donné à ses promoteurs des avantages parfois très lourds de conséquences. Ainsi, pour citer deux exemples, quand la France, en 1881, prend le contrôle de la Tunisie, les Italiens s'allient aussitôt à Berlin et à Vienne pour former la Triple Alliance, et quand, en 1935-1936, des sanctions découlent de l'agression fasciste en Éthiopie, l'Italie de Mussolini intensifie son rapport avec l'Allemagne de Hitler.

La relation franco-italienne est tout à fait particulière. Elle doit être interprétée au travers des apports de la psychologie et de l'histoire, en plus de la politique au premier degré. Salvini a misé sur le fait qu'en prenant pour cible Emmanuel Macron il pourrait en même temps utiliser à son avantage la frustration des Italiens devant le comportement spécifique de la France (qui renforce ses frontières) et devant les égoïsmes d'une Europe dont le président Macron est devenu le porte-étendard. Le chef de la Ligue (grand ami personnel et allié politique de Marine Le Pen) fait ainsi tout son possible pour utiliser à son avantage la question migratoire, notamment dans la perspective des élections européennes du 26 mai 2019. Il cherche systématiquement la polémique sur l'Europe, comme s'il s'agissait pour lui de jouer un « match à domicile », et alimente en permanence la chaîne de déclarations acerbes contre Paris. Une chose paraît désormais claire : la question migratoire est pour Salvini bien plus qu'un problème à résoudre. La bataille anti-migrants est un point absolument fondamental de l'identité politique de son parti, ainsi qu'un instrument lui permettant de gérer son bras de fer contre les autorités européennes.

Si, sur le terrain économique, l'Italie peut être forcée à faire face à des humiliations, sur celui de l'immigration elle pense pouvoir faire entendre sa voix, sa position géographique lui attribuant dans la Méditerranée un rôle aussi fondamental qu'inconfortable.

Le 30 janvier 2019, Graziano Delrio, l'un des leaders du PD (ancien membre du gouvernement Gentiloni), intervenant dans le débat sur l'immigration à la Chambre des députés, a lancé à l'adresse de Salvini : « Les Italiens ont besoin d'un ministre de l'Intérieur, pas d'un ministre de la Peur et de la Propagande¹¹. »

11. Cité in « Migranti, Prestigiacomo in aula contesta Salvini: "Rimuova i commenti sessisti contro di me". Scontro tra il ministro e il Pd », repubblica.it, 30 janvier 2019 (www.repubblica.it/politica/2019/01/30/news/prestigiacomo_forza_italia_migranti_salvini_salvini_pd-217852118/).

Pour l'instant, Salvini prend à la légère ces dénonciations, se contentant de passer à la caisse électorale pour empocher les voix des nombreux Italiens frustrés par l'actuel contexte européen (même si, en réalité, les Italiens veulent sans doute rester dans l'Europe et dans l'Euro).

Le nombre de migrants arrivés sur les côtes italiennes a déjà sensiblement baissé, d'environ 80 % entre 2017 et 2018. En effet, au cours de l'année 2018, 23 371 migrants sont arrivés en Italie par la Méditerranée, tandis qu'ils étaient 119 368 en 2017. L'année record reste 2016, avec 181 436 arrivées en Italie. Si l'on regarde en arrière, on a enregistré 153 842 débarquements en 2015, 170 100 en 2014, 42 925 en 2013 et 13 245 en 2012. Si l'on compare avec d'autres pays méditerranéens, la tendance est plutôt à l'augmentation du nombre d'arrivées, notamment en Grèce (de 35 400 en 2017 à 50 500 en 2018) et en Espagne (de 28 300 en 2017 à 65 400 en 2018).

De plus, le changement de gouvernement en Italie, début juin, a accentué le phénomène de reconduite à la frontière libyenne des migrants sauvés. Au cours du premier semestre 2018, 50 % des migrants sauvés au large des côtes libyennes ont été amenés dans des ports italiens, 3 % en Espagne et 1 % à Malte. Au cours du second semestre 2018, la donne a complètement changé : 85 % des migrants sauvés au large de la Libye ont été ramenés dans les ports de ce pays, tandis que 8 % de ces personnes ont été amenées à Malte, 4 % en Espagne et seulement 3 % en Italie.

Le retour forcé des migrants en Libye a provoqué la protestation des organisations humanitaires ainsi que du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, dénonçant notamment les conditions de vie dramatiques des migrants sur le sol libyen. En 2018, les témoignages bouleversants à ce sujet n'ont changé ni la ligne de l'Union européenne, ni celle du gouvernement italien de Giuseppe Conte. L'Union européenne requiert que les migrants soient dirigés vers les ports « sûrs » parmi les plus proches géographiquement de leur point d'arrivée (et ce tout en doutant des garanties de respect des droits humains des migrants sur le sol libyen et en adoptant une attitude compréhensive vis-à-vis des fermetures de Malte). Du point de vue européen, la solution la plus facile et la plus souhaitable est donc celle de charger l'Italie d'une grande partie du dossier des migrations dans la Méditerranée, alors même que les pays voisins, et notamment la France avec une détermination croissante sous les trois dernières présidences, renforcent en parallèle leurs frontières communes.

C'est cette spirale de décisions et de frustrations qui est en train d'aider Salvini et son parti sur le plan électoral. Le 20 janvier, au lendemain de la tragédie ayant coûté la vie à 117 personnes, noyées dans la Méditerranée, Salvini déclarait : « Moins de personnes partent moins de personnes meurent ; plus

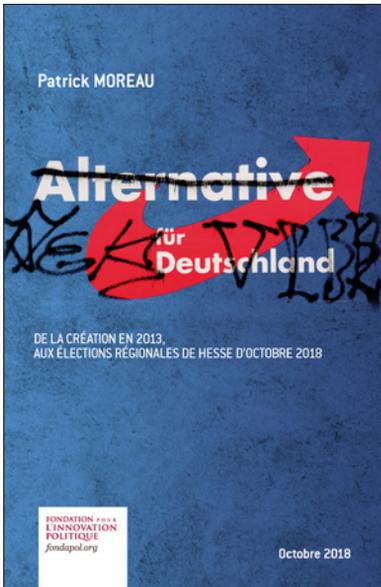
de personnes partent, plus de personnes meurent !¹² » La philosophie et la communication du gouvernement Conte sont claires : il faut empêcher les départs de Libye. Cela fait d'ailleurs des années que l'Europe paie (très cher) la Turquie d'Erdoğan pour qu'elle empêche le départ des migrants ainsi que des réfugiés.

12. Cité in Francesco Monaco, « Migranti, Salvini: "Sentirmi in colpa? Meno partono, meno muoiono" », 2anews.it, 20 janvier 2019 (www.2anews.it/politica/migranti-salvini-sentirmi-in-colpa-meno-partono-meno-muoiono.html).



Retraites : Leçons des réformes italiennes
Michel Martone, novembre 2018, 48 pages

L'Italie aux urnes
Sofia Ventura, février 2018, 44 pages



Alternative für Deutschland : Établissement électoral
Patrick Moreau, octobre 2018, 72 pages

Les "Démocrates de Suède" : un vote anti-immigration
Johan Martinsson, septembre 2018, 64 pages

Autriche : virage à droite
Patrick Moreau, novembre 2017, 52 pages

Sous la direction de Dominique Reynié

OÙ VA LA DÉMOCRATIE ?

UNE ENQUÊTE INTERNATIONALE DE LA
FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE



Où va la démocratie ?

Sous la direction de Dominique Reynié – Octobre 2017

Plon, Paris, 2017, 320 pages

NOS PUBLICATIONS

Une mosquée mixte pour un islam spirituel et progressiste

Eva Janadin et Anne-Sophie Monsinay, février 2019, 72 pages

Une civilisation électrique (2) Vers le réenchantement

Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 56 pages

Une civilisation électrique (1) Un siècle de transformations

Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 56 pages

Prix de l'électricité : entre marché, régulation et subvention

Jacques Percebois, février 2019, 64 pages

Vers une société post-carbone

Patrice Geoffron, février 2019, 60 pages

Énergie-climat en Europe : pour une excellence écologique

Emmanuel Tuchscherer, février 2019, 48 pages

L'Opinion européenne en 2018

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B / collection Lignes de Repères, janvier 2019, 176 pages

La contestation animaliste radicale

Eddy Fougier, janvier 2019, 56 pages

Le numérique au secours de la santé

Serge Soudoplatoff, janvier 2019, 60 pages

Les apports du christianisme à l'unité de l'Europe

Jean-Dominique Durand, décembre 2018, 52 pages

La crise orthodoxe (2) Les convulsions, du XIX^e siècle à nos jours

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 52 pages

La crise orthodoxe (1) Les fondations, des origines au XIX^e siècle

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 52 pages

La France et les chrétiens d'Orient, dernière chance

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 56 pages

Le christianisme et la modernité européenne (2)

Comprendre le retour de l'institution religieuse

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 52 pages

Le christianisme et la modernité européenne (1)

Récuser le déni

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 52 pages

Commerce illicite de cigarettes :

Les cas de Barbès-La Chapelle, Saint-Denis et Aubervilliers-Quatre-Chemins

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, novembre 2018, 84 pages

L'avenir de l'hydroélectricité

Jean-Pierre Corniou, novembre 2018, 64 pages

Retraites : Leçons des réformes italiennes

Michel Martone, novembre 2018, 48 pages

- Les géants du numérique (2) : Un frein à l'innovation ?***
Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 84 pages
- Les géants du numérique (1) : Magnats de la finance***
Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 80 pages
- L'intelligence artificielle en Chine : Un état des lieux***
Aifang Ma, novembre 2018, 60 pages
- Alternative für Deutschland : Établissement électoral***
Patrick Moreau, octobre 2018, 72 pages
- Les Français jugent leur système de retraite***
Fondation pour l'innovation politique, octobre 2018, 28 pages
- Migrations : La France singulière***
Didier Leschi, octobre 2018, 56 pages
- La révision constitutionnelle de 2008 : un premier bilan***
Hugues Hourdin, octobre 2018, 52 pages
Préface d'Édouard Balladur et de Jack Lang
- Les Français face à la crise démocratique : Immigration, populisme, Trump, Europe...***
AJC Europe et la Fondation pour l'innovation politique, septembre 2018, 72 pages
- Les "Démocrates de Suède" : un vote anti-immigration***
Johan Martinsson, septembre 2018, 64 pages
- Les Suédois et l'immigration (2) : fin du consensus ?***
Tino Sanandaji, septembre 2018, 56 pages
- Les Suédois et l'immigration (1) : fin de l'homogénéité ?***
Tino Sanandaji, septembre 2018, 56 pages
- Éthiques de l'immigration***
Jean-Philippe Vincent, juin 2018, 56 pages
- Les addictions chez les jeunes (14-24 ans)***
Fondation pour l'innovation politique, juin 2018, 56 pages
Enquête réalisée en partenariat avec la Fondation Gabriel Péri et le Fonds Actions Addictions
- Villes et voitures : pour une réconciliation***
Jean Coldefy, juin 2018, 60 pages
- France : Combattre la pauvreté des enfants***
Julien Damon, mai 2018, 48 pages
- Que pèsent les syndicats ?***
Dominique Andolfatto, avril 2018, 56 pages
- L'Élan de la Francophonie : Pour une ambition française (2)***
Benjamin Boutin, mars 2018, 48 pages
- L'Élan de la Francophonie : Une communauté de langue et de destin (1)***
Benjamin Boutin, mars 2018, 48 pages
- L'Italie aux urnes***
Sofia Ventura, février 2018, 44 pages
- L'Intelligence artificielle : L'expertise partout Accessible à tous***
Serge Soudoplatoff, février 2018, 60 pages

L'innovation à l'ère du bien commun
Benjamin Boscher, Xavier Pavie, février 2018, 64 pages

Libérer l'islam de l'islamisme
Mohamed Louizi, janvier 2018, 84 pages

Gouverner le religieux dans un état laïc
Thierry Rambaud, janvier 2018, 56 pages

Innovation politique 2017 (Tome 2)
Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 492 pages

Innovation politique 2017 (Tome 1)
Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 468 pages

Une « norme intelligente » au service de la réforme
Victor Fabre, Mathieu Kohmann, Mathieu Luinaud, décembre 2017, 44 pages

Autriche : virage à droite
Patrick Moreau, novembre 2017, 52 pages

Pour repenser le bac, réformons le lycée et l'apprentissage
Fayçal Hafied, novembre 2017, 76 pages

Où va la démocratie ?
Sous la direction de Dominique Reynié, Plon, octobre 2017, 320 pages

Violence antisémite en Europe 2005-2015
Johannes Due Enstad, septembre 2017, 48 pages

Pour l'emploi : la subrogation du crédit d'impôt des services à la personne
Bruno Despujol, Olivier Peraldi et Dominique Reynié, septembre 2017, 52 pages

Marché du travail : pour la réforme !
Fayçal Hafied, juillet 2017, 64 pages

Le fact-checking : Une réponse à la crise de l'information et de la démocratie
Farid Gueham, juillet 2017, 68 pages

Notre-Dame- des-Landes : l'État, le droit et la démocratie empêchés
Bruno Hug de Larauze, mai 2017, 56 pages

France : les juifs vus par les musulmans. Entre stéréotypes et méconnaissances
Mehdi Ghouirgate, Iannis Roder et Dominique Schnapper, mai 2017, 44 pages

Dette publique : la mesurer, la réduire
Jean-Marc Daniel, avril 2017, 52 pages

Parfaire le paritarisme par l'indépendance financière
Julien Damon, avril 2017, 52 pages

Former, de plus en plus, de mieux en mieux. L'enjeu de la formation professionnelle
Olivier Faron, avril 2017, 48 pages

Les troubles du monde, l'islamisme et sa récupération populiste : l'Europe démocratique menacée
Pierre-Adrien Hanania, AJC, Fondapol, mars 2017, 44 pages

Porno addiction : nouvel enjeu de société
David Reynié, mars 2017, 48 pages

Calais : miroir français de la crise migratoire européenne [2]
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 72 pages

- Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (1)***
 Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 56 pages
- L'actif épargne logement***
 Pierre-François Gouiffès, février 2017, 48 pages
- Réformer : quel discours pour convaincre ?***
 Christophe de Voogd, février 2017, 52 pages
- De l'assurance maladie à l'assurance santé***
 Patrick Negaret, février 2017, 48 pages
- Hôpital : libérer l'innovation***
 Christophe Marques et Nicolas Bouzou, février 2017, 44 pages
- Le Front national face à l'obstacle du second tour***
 Jérôme Jaffré, février 2017, 48 pages
- La République des entrepreneurs***
 Vincent Lorphelin, janvier 2017, 52 pages
- Des startups d'État à l'État plateforme***
 Pierre Pezziardi et Henri Verdier, janvier 2017, 52 pages
- Vers la souveraineté numérique***
 Farid Gueham, janvier 2017, 44 pages
- Repenser notre politique commerciale***
 Laurence Daziano, janvier 2017, 48 pages
- Mesures de la pauvreté, mesures contre la pauvreté***
 Julien Damon, décembre 2016, 40 pages
- L'Autriche des populistes***
 Patrick Moreau, novembre 2016, 72 pages
- L'Europe face aux défis du pétro-solaire***
 Albert Bressand, novembre 2016, 52 pages
- Le Front national en campagnes. Les agriculteurs et le vote FN***
 Eddy Fougier et Jérôme Fourquet, octobre 2016, 52 pages
- Innovation politique 2016***
 Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2016, 758 pages
- Le nouveau monde de l'automobile (2) : Les promesses de la mobilité électrique***
 Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 68 pages
- Le nouveau monde de l'automobile (1) : l'impasse du moteur à explosion***
 Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 48 pages
- L'Opinion européenne en 2016***
 Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2016, 224 pages
- L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XX^e siècle)***
 Jérôme Perrier, septembre 2016, 52 pages
- L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XIX^e siècle)***
 Jérôme Perrier, septembre 2016, 52 pages
- Refonder l'audiovisuel public.***
 Olivier Babeau, septembre 2016, 48 pages
- La concurrence au défi du numérique***
 Charles-Antoine Schwerer, juillet 2016, 48 pages

- Portrait des musulmans d'Europe : unité dans la diversité**
Vincent Tournier, juin 2016, 68 pages
- Portrait des musulmans de France : une communauté plurielle**
Nadia Henni-Moulaï, juin 2016, 48 pages
- La blockchain, ou la confiance distribuée**
Yves Caseau et Serge Soudoplatoff, juin 2016, 48 pages
- La gauche radicale : liens, lieux et luttes (2012-2017)**
Sylvain Boulouque, mai 2016, 56 pages
- Gouverner pour réformer : Éléments de méthode**
Erwan Le Noan et Matthieu Montjotin, mai 2016, 64 pages
- Les zadistes (2) : la tentation de la violence**
Eddy Fougier, avril 2016, 44 pages
- Les zadistes (1) : un nouvel anticapitalisme**
Eddy Fougier, avril 2016, 44 pages
- Régionales (2) : les partis, contestés mais pas concurrencés**
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 52 pages
- Régionales (1) : vote FN et attentats**
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 60 pages
- Un droit pour l'innovation et la croissance**
Sophie Vermeille, Mathieu Kohmann et Mathieu Luinaud, février 2016, 52 pages
- Le lobbying : outil démocratique**
Anthony Escurat, février 2016, 44 pages
- Valeurs d'islam**
Dominique Reynié (dir.), préface par le cheikh Khaled Bentounès, PUF, janvier 2016, 432 pages
- Chiites et sunnites : paix impossible ?**
Mathieu Terrier, janvier 2016, 44 pages
- Projet d'entreprise : renouveler le capitalisme**
Daniel Hurstel, décembre 2015, 44 pages
- Le mutualisme : répondre aux défis assurantiels**
Arnaud Chneiweiss et Stéphane Tisserand, novembre 2015, 44 pages
- L'Opinion européenne en 2015**
Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, novembre 2015, 140 pages
- La noopolitique : le pouvoir de la connaissance**
Idriss J. Aberkane, novembre 2015, 52 pages
- Innovation politique 2015**
Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2015, 576 pages
- Good COP21, Bad COP21 (2) : une réflexion à contre-courant**
Albert Bressand, octobre 2015, 48 pages
- Good COP21, Bad COP21 (1) : le Kant européen et le Machiavel chinois**
Albert Bressand, octobre 2015, 48 pages
- PME : nouveaux modes de financement**
Mohamed Abdesslam et Benjamin Le Pendeven, octobre 2015, 44 pages

- Vive l'automobilisme ! (2) Pourquoi il faut défendre la route***
Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuill, octobre 2015, 44 pages
- Vive l'automobilisme ! (1) Les conditions d'une mobilité conviviale***
Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuill, octobre 2015, 40 pages
- Crise de la conscience arabo-musulmane***
Malik Bezouh, septembre 2015, 40 pages
- Départementales de mars 2015 (3) : le second tour***
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 56 pages
- Départementales de mars 2015 (2) : le premier tour***
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 56 pages
- Départementales de mars 2015 (1) : le contexte***
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 44 pages
- Enseignement supérieur : les limites de la « mastérisation »***
Julien Gonzalez, juillet 2015, 44 pages
- Politique économique : l'enjeu franco-allemand***
Wolfgang Glomb et Henry d'Arcole, juin 2015, 36 pages
- Les lois de la primaire. Celles d'hier, celles de demain.***
François Bazin, juin 2015, 48 pages
- Économie de la connaissance***
Idriss J. Aberkane, mai 2015, 48 pages
- Lutter contre les vols et cambriolages : une approche économique***
Emmanuel Combe et Sébastien Daziano, mai 2015, 56 pages
- Unir pour agir : un programme pour la croissance***
Alain Madelin, mai 2015, 52 pages
- Nouvelle entreprise et valeur humaine***
Francis Mer, avril 2015, 32 pages
- Les transports et le financement de la mobilité***
Yves Crozet, avril 2015, 32 pages
- Numérique et mobilité : impacts et synergies***
Jean Coldefy, avril 2015, 36 pages
- Islam et démocratie : face à la modernité***
Mohamed Beddy Ebnou, mars 2015, 40 pages
- Islam et démocratie : les fondements***
Aḥmad Al-Raysuni, mars 2015, 40 pages
- Les femmes et l'islam : une vision réformiste***
Asma Lamrabet, mars 2015, 48 pages
- Éducation et islam***
Mustapha Cherif, mars 2015, 44 pages
- Que nous disent les élections législatives partielles depuis 2012 ?***
Dominique Reynié, février 2015, 4 pages
- L'islam et les valeurs de la République***
Saad Khiari, février 2015, 44 pages
- Islam et contrat social***
Philippe Moulinet, février 2015, 44 pages

Le soufisme : spiritualité et citoyenneté

Bariza Khiari, février 2015, 56 pages

L'humanisme et l'humanité en islam

Ahmed Bouyerdene, février 2015, 56 pages

Éradiquer l'hépatite C en France : quelles stratégies publiques ?

Nicolas Bouzou et Christophe Marques, janvier 2015, 40 pages

Coran, clés de lecture

Tareq Oubrou, janvier 2015, 44 pages

Le pluralisme religieux en islam, ou la conscience de l'altérité

Éric Geoffroy, janvier 2015, 40 pages

Mémoires à venir

Dominique Reynié, janvier 2015, enquête réalisée en partenariat avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 156 pages

La classe moyenne américaine en voie d'effritement

Julien Damon, décembre 2014, 40 pages

Pour une complémentaire éducation : l'école des classes moyennes

Erwan Le Noan et Dominique Reynié, novembre 2014, 56 pages

L'antisémitisme dans l'opinion publique française. Nouveaux éclairages

Dominique Reynié, novembre 2014, 48 pages

La politique de concurrence : un atout pour notre industrie

Emmanuel Combe, novembre 2014, 48 pages

Européennes 2014 (2) : poussée du FN, recul de l'UMP et vote breton

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 52 pages

Européennes 2014 (1) : la gauche en miettes

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 40 pages

Innovation politique 2014

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2014, 554 pages

Énergie-climat : pour une politique efficace

Albert Bressand, septembre 2014, 56 pages

L'urbanisation du monde. Une chance pour la France

Laurence Daziano, juillet 2014, 44 pages

Que peut-on demander à la politique monétaire ?

Pascal Salin, mai 2014, 48 pages

Le changement, c'est tout le temps ! 1514 - 2014

Suzanne Baverez et Jean Sinié, mai 2014, 48 pages

Trop d'émigrés ? Regards sur ceux qui partent de France

Julien Gonzalez, mai 2014, 48 pages

L'Opinion européenne en 2014

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, avril 2014, 284 pages

Taxer mieux, gagner plus

Robin Rivaton, avril 2014, 52 pages

L'État innovant (2) : Diversifier la haute administration

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 44 pages

L'État innovant (1) : Renforcer les think tanks

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 52 pages

- Pour un new deal fiscal***
Gianmarco Monsellato, mars 2014, 8 pages
- Faire cesser la mendicité avec enfants***
Julien Damon, mars 2014, 44 pages
- Le low cost, une révolution économique et démocratique***
Emmanuel Combe, février 2014, 52 pages
- Un accès équitable aux thérapies contre le cancer***
Nicolas Bouzou, février 2014, 52 pages
- Réformer le statut des enseignants***
Luc Chatel, janvier 2014, 8 pages
- Un outil de finance sociale : les social impact bonds***
Yan de Kerorguen, décembre 2013, 36 pages
- Pour la croissance, la débureaucratiation par la confiance***
Pierre Pezziardi, Serge Soudoplatoff et Xavier Quérat-Hément, novembre 2013, 48 pages
- Les valeurs des Franciliens***
Guénaëlle Gault, octobre 2013, 36 pages
- Sortir d'une grève étudiante : le cas du Québec***
Jean-Patrick Brady et Stéphane Paquin, octobre 2013, 40 pages
- Un contrat de travail unique avec indemnités de départ intégrées***
Charles Beigbeder, juillet 2013, 8 pages
- L'Opinion européenne en 2013***
Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, juillet 2013, 268 pages
- La nouvelle vague des émergents : Bangladesh, Éthiopie, Nigeria, Indonésie, Vietnam, Mexique***
Laurence Daziano, juillet 2013, 40 pages
- Transition énergétique européenne : bonnes intentions et mauvais calculs***
Albert Bressand, juillet 2013, 44 pages
- La démobilité : travailler, vivre autrement***
Julien Damon, juin 2013, 44 pages
- LE KAPITAL. Pour rebâtir l'industrie***
Christian Saint-Étienne et Robin Rivaton, avril 2013, 40 pages
- Code éthique de la vie politique et des responsables publics en France***
Les Arvernes, Fondation pour l'innovation politique, avril 2013, 12 pages
- Les classes moyennes dans les pays émergents***
Julien Damon, avril 2013, 38 pages
- Innovation politique 2013***
Fondation pour l'innovation politique, PUF, janvier 2013, 652 pages
- Relancer notre industrie par les robots (2) : les stratégies***
Robin Rivaton, décembre 2012, 40 pages
- Relancer notre industrie par les robots (1) : les enjeux***
Robin Rivaton, décembre 2012, 52 pages
- La compétitivité passe aussi par la fiscalité***
Aldo Cardoso, Michel Didier, Bertrand Jacquillat, Dominique Reynié et Grégoire Sentilhes, décembre 2012, 20 pages

- Une autre politique monétaire pour résoudre la crise***
Nicolas Goetzmann, décembre 2012, 40 pages
- La nouvelle politique fiscale rend-elle l'ISF inconstitutionnel ?***
Aldo Cardoso, novembre 2012, 12 pages
- Fiscalité : pourquoi et comment un pays sans riches est un pays pauvre...***
Bertrand Jacquillat, octobre 2012, 40 pages
- Youth and Sustainable Development***
Fondapol/Nomadéis/United Nations, juin 2012, 80 pages
- La philanthropie. Des entrepreneurs de solidarité***
Francis Charhon, mai / juin 2012, 44 pages
- Les chiffres de la pauvreté : le sens de la mesure***
Julien Damon, mai 2012, 40 pages
- Libérer le financement de l'économie***
Robin Rivaton, avril 2012, 40 pages
- L'épargne au service du logement social***
Julie Merle, avril 2012, 40 pages
- L'Opinion européenne en 2012***
Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2012, 210 pages
- Valeurs partagées***
Dominique Reynié (dir.), PUF, mars 2012, 362 pages
- Les droites en Europe***
Dominique Reynié (dir.), PUF, février 2012, 552 pages
- Innovation politique 2012***
Fondation pour l'innovation politique, PUF, janvier 2012, 648 pages
- L'école de la liberté : initiative, autonomie et responsabilité***
Charles Feuillerade, janvier 2012, 36 pages
- Politique énergétique française (2) : les stratégies***
Rémy Prud'homme, janvier 2012, 40 pages
- Politique énergétique française (1) : les enjeux***
Rémy Prud'homme, janvier 2012, 48 pages
- Révolution des valeurs et mondialisation***
Luc Ferry, janvier 2012, 36 pages
- Quel avenir pour la social-démocratie en Europe ?***
Sir Stuart Bell, décembre 2011, 36 pages
- La régulation professionnelle : des règles non étatiques pour mieux responsabiliser***
Jean-Pierre Teyssier, décembre 2011, 36 pages
- L'hospitalité : une éthique du soin***
Emmanuel Hirsch, décembre 2011, 32 pages
- 12 idées pour 2012***
Fondation pour l'innovation politique, décembre 2011, 110 pages
- Les classes moyennes et le logement***
Julien Damon, décembre 2011, 40 pages
- Réformer la santé : trois propositions***
Nicolas Bouzou, novembre 2011, 32 pages

Le nouveau Parlement : la révision du 23 juillet 2008

Jean-Félix de Bujadoux, novembre 2011, 40 pages

La responsabilité

Alain-Gérard Slama, novembre 2011, 32 pages

Le vote des classes moyennes

Élisabeth Dupoirier, novembre 2011, 40 pages

La compétitivité par la qualité

Emmanuel Combe et Jean-Louis Mucchielli, octobre 2011, 32 pages

Les classes moyennes et le crédit

Nicolas Pécourt, octobre 2011, 32 pages

Portrait des classes moyennes

Laure Bonneval, Jérôme Fourquet et Fabienne Gomant, octobre 2011, 36 pages

Morale, éthique, déontologie

Michel Maffesoli, octobre 2011, 40 pages

Sortir du communisme, changer d'époque

Stéphane Courtois (dir.), PUF, octobre 2011, 672 pages

L'énergie nucléaire après Fukushima : incident mineur ou nouvelle donne ?

Malcolm Grimston, septembre 2011, 16 pages

La jeunesse du monde

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2011, 132 pages

Pouvoir d'achat : une politique

Emmanuel Combe, septembre 2011, 52 pages

La liberté religieuse

Henri Madelin, septembre 2011, 36 pages

Réduire notre dette publique

Jean-Marc Daniel, septembre 2011, 40 pages

Écologie et libéralisme

Corine Pelluchon, août 2011, 40 pages

Valoriser les monuments historiques : de nouvelles stratégies

Wladimir Mitrofanoff et Christiane Schmuckle-Mollard, juillet 2011, 28 pages

Contester les technosciences : leurs raisons

Eddy Fougier, juillet 2011, 40 pages

Contester les technosciences : leurs réseaux

Sylvain Boulouque, juillet 2011, 36 pages

La fraternité

Paul Thibaud, juin 2011, 36 pages

La transformation numérique au service de la croissance

Jean-Pierre Corniou, juin 2011, 52 pages

L'engagement

Dominique Schnapper, juin 2011, 32 pages

Liberté, Égalité, Fraternité

André Glucksmann, mai 2011, 36 pages

Quelle industrie pour la défense française ?

Guillaume Lagane, mai 2011, 26 pages

- La religion dans les affaires : la responsabilité sociale de l'entreprise***
Aurélien Acquier, Jean-Pascal Gond et Jacques Igalens, mai 2011, 44 pages
- La religion dans les affaires : la finance islamique***
Lila Guermas-Sayegh, mai 2011, 36 pages
- Où en est la droite ? L'Allemagne***
Patrick Moreau, avril 2011, 56 pages
- Où en est la droite ? La Slovaquie***
Étienne Boisserie, avril 2011, 40 pages
- Qui détient la dette publique ?***
Guillaume Leroy, avril 2011, 36 pages
- Le principe de précaution dans le monde***
Nicolas de Sadeleer, mars 2011, 36 pages
- Comprendre le Tea Party***
Henri Hude, mars 2011, 40 pages
- Où en est la droite ? Les Pays-Bas***
Niek Pas, mars 2011, 36 pages
- Productivité agricole et qualité des eaux***
Gérard Morice, mars 2011, 44 pages
- L'Eau : du volume à la valeur***
Jean-Louis Chaussade, mars 2011, 32 pages
- Eau : comment traiter les micropolluants ?***
Philippe Hartemann, mars 2011, 38 pages
- Eau : défis mondiaux, perspectives françaises***
Gérard Payen, mars 2011, 62 pages
- L'irrigation pour une agriculture durable***
Jean-Paul Renoux, mars 2011, 42 pages
- Gestion de l'eau : vers de nouveaux modèles***
Antoine Frérot, mars 2011, 32 pages
- Où en est la droite ? L'Autriche***
Patrick Moreau, février 2011, 42 pages
- La participation au service de l'emploi et du pouvoir d'achat***
Jacques Perche et Antoine Pertinax, février 2011, 32 pages
- Le tandem franco-allemand face à la crise de l'euro***
Wolfgang Glomb, février 2011, 38 pages
- 2011, la jeunesse du monde***
Dominique Reynié (dir.), janvier 2011, 88 pages
- L'Opinion européenne en 2011***
Dominique Reynié (dir.), Édition Lignes de Repères, janvier 2011, 254 pages
- Administration 2.0***
Thierry Weibel, janvier 2011, 48 pages
- Où en est la droite ? La Bulgarie***
Antony Todorov, décembre 2010, 32 pages
- Le retour du tirage au sort en politique***
Gil Delannoi, décembre 2010, 38 pages

- La compétence morale du peuple***
Raymond Boudon, novembre 2010, 30 pages
- L'Académie au pays du capital***
Bernard Belloc et Pierre-François Mourier, PUF, novembre 2010, 222 pages
- Pour une nouvelle politique agricole commune***
Bernard Bachelier, novembre 2010, 30 pages
- Sécurité alimentaire : un enjeu global***
Bernard Bachelier, novembre 2010, 30 pages
- Les vertus cachées du low cost aérien***
Emmanuel Combe, novembre 2010, 40 pages
- Innovation politique 2011***
Fondation pour l'innovation politique, PUF, novembre 2010, 676 pages
- Défense : surmonter l'impasse budgétaire***
Guillaume Lagane, octobre 2010, 34 pages
- Où en est la droite ? L'Espagne***
Joan Marcet, octobre 2010, 34 pages
- Les vertus de la concurrence***
David Sraer, septembre 2010, 44 pages
- Internet, politique et coproduction citoyenne***
Robin Berjon, septembre 2010, 32 pages
- Où en est la droite ? La Pologne***
Dominika Tomaszewska-Mortimer, août 2010, 42 pages
- Où en est la droite ? La Suède et le Danemark***
Jacob Christensen, juillet 2010, 44 pages
- Quel policier dans notre société ?***
Mathieu Zagrodzki, juillet 2010, 28 pages
- Où en est la droite ? L'Italie***
Sofia Ventura, juillet 2010, 36 pages
- Crise bancaire, dette publique : une vue allemande***
Wolfgang Glomb, juillet 2010, 28 pages
- Dette publique, inquiétude publique***
Jérôme Fourquet, juin 2010, 32 pages
- Une régulation bancaire pour une croissance durable***
Nathalie Janson, juin 2010, 36 pages
- Quatre propositions pour rénover notre modèle agricole***
Pascal Perri, mai 2010, 32 pages
- Régionales 2010 : que sont les électeurs devenus ?***
Pascal Perrineau, mai 2010, 56 pages
- L'Opinion européenne en 2010***
Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mai 2010, 245 pages
- Pays-Bas : la tentation populiste***
Christophe de Voogd, mai 2010, 43 pages
- Quatre idées pour renforcer le pouvoir d'achat***
Pascal Perri, avril 2010, 30 pages

Où en est la droite ? La Grande-Bretagne

David Hanley, avril 2010, 34 pages

Renforcer le rôle économique des régions

Nicolas Bouzou, mars 2010, 30 pages

Réduire la dette grâce à la Constitution

Jacques Delpla, février 2010, 54 pages

Stratégie pour une réduction de la dette publique française

Nicolas Bouzou, février 2010, 30 pages

Iran : une révolution civile ?

Nader Vahabi, novembre 2009, 19 pages

Où va la politique de l'église catholique ? D'une querelle du libéralisme à l'autre

Émile Perreau-Saussine, octobre 2009, 26 pages

Agir pour la croissance verte

Valéry Morron et Déborah Sanchez, octobre 2009, 11 pages

L'économie allemande à la veille des législatives de 2009

Nicolas Bouzou et Jérôme Duval-Hamel, septembre 2009, 10 pages

Élections européennes 2009 : analyse des résultats en Europe et en France

Corinne Deloy, Dominique Reynié et Pascal Perrineau, septembre 2009, 32 pages

Retour sur l'alliance soviéto-nazie, 70 ans après

Stéphane Courtois, juillet 2009, 16 pages

L'État administratif et le libéralisme. Une histoire française

Lucien Jaume, juin 2009, 12 pages

La politique européenne de développement : Une réponse à la crise de la mondialisation ?

Jean-Michel Debrat, juin 2009, 12 pages

La protestation contre la réforme du statut des enseignants-chercheurs : défense du statut, illustration du statu quo.

Suivi d'une discussion entre l'auteur et Bruno Bensasson

David Bonneau, mai 2009, 20 pages

La lutte contre les discriminations liées à l'âge en matière d'emploi

Élise Muir (dir.), mai 2009, 64 pages

Quatre propositions pour que l'Europe ne tombe pas dans le protectionnisme

Nicolas Bouzou, mars 2009, 12 pages

Après le 29 janvier : la fonction publique contre la société civile ?

Une question de justice sociale et un problème démocratique

Dominique Reynié, mars 2009, 22 pages

La réforme de l'enseignement supérieur en Australie

Zoe McKenzie, mars 2009, 74 pages

Les réformes face au conflit social

Dominique Reynié, janvier 2009, 14 pages

L'Opinion européenne en 2009

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2009, 237 pages

Travailler le dimanche: qu'en pensent ceux qui travaillent le dimanche ?

Sondage, analyse, éléments pour le débat

Dominique Reynié, janvier 2009, 18 pages

Stratégie européenne pour la croissance verte

Elvire Fabry et Damien Tresallet (dir.), novembre 2008, 124 pages

Défense, immigration, énergie : regards croisés franco-allemands sur trois priorités de la présidence française de l'UE

Elvire Fabry, octobre 2008, 35 pages

Retrouvez notre actualité et nos publications sur fondapol.org

SOUTENEZ LA FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE !

Pour renforcer son indépendance et conduire sa mission d'utilité publique, la Fondation pour l'innovation politique, institution de la société civile, a besoin du soutien des entreprises et des particuliers. Ils sont invités à participer chaque année à la convention générale qui définit ses orientations. La Fondation pour l'innovation politique les convie régulièrement à rencontrer ses équipes et ses conseillers, à discuter en avant-première de ses travaux, à participer à ses manifestations.

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 14 avril 2004, la Fondation pour l'innovation politique peut recevoir des dons et des legs des particuliers et des entreprises.

Vous êtes une entreprise, un organisme, une association

Avantage fiscal : **votre entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt de 60 % à imputer directement sur l'IS (ou le cas échéant sur l'IR), dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans) (art. 238bis du CGI).**

Dans le cas d'un don de 20 000 €, vous pourrez déduire 12 000 € d'impôt, votre contribution aura réellement coûté 8 000 € à votre entreprise.

Vous êtes un particulier

Avantages fiscaux : **au titre de l'IR, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % de vos versements, dans la limite de 20 % du revenu imposable (report possible durant 5 ans); au titre de l'ISF, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 75 % de vos dons versés, dans la limite de 50 000 €.**

Dans le cas d'un don de 1 000 €, vous pourrez déduire 660 € de votre IR ou 750 € de votre ISF. Pour un don de 5 000 €, vous pourrez déduire 3 300 € de votre IR ou 3 750 € de votre ISF.

contact : Anne Flambert +33 (0)1 47 53 67 09 anne.flambert@fondapol.org

UN AN DE POPULISME ITALIEN

Par Alberto *TOSCANO*

Le début de l'année 2019 a été marqué par une crispation des relations franco-italiennes. Ces événements ont une nouvelle fois placé sous le feu des projecteurs le duo formé par Matteo Salvini et Luigi Di Maio, leaders respectivement des partis populistes de la Ligue et du Mouvement 5 étoiles (M5S), et grands vainqueurs des élections législatives du 4 mars 2018. La présente note fait le bilan de cette première année de la coalition au pouvoir et revient sur sa dynamique.

Les médias

fondapol.tv

ТРОП **ЛИБРА**
Une voix libérale, progressiste et européenne

**ANTHROPO
TECHNIE**
LES ENJEUX DE L'HUMAIN AUGMENTÉ

Les données en open data

data.fondapol



Le site internet

fondapol.org



ISBN : 978 2 36408 190 1

5€